



# *Projet «Avançons ensemble pour une Société apaisée ».*



---

## *Manuel de formation des Chefs traditionnels à Massenya*

*Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne*

*Avenue du 10 Octobre, Immeuble 10 sur 10*

*BP.: 2141, N'djamena (Tchad)*

*Tél. : (+235) 66 31 99 68/62 30 36 66/63 27 00 01*

*Email: [nos\\_contacts@croset-td.org](mailto:nos_contacts@croset-td.org)*

*Site Web: [www.croset-td.org](http://www.croset-td.org)*

*Ce projet a bénéficié d'un financement du bureau de coordination de SWISSAID au*

*Tchad et ses partenaires UNICRI et Union Européenne*

# AVANT - PROPOS

Le Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET) a bénéficié d'un financement du bureau de coordination du SWISSAID dans le cadre du Fonds de petites subventions pour des initiatives novatrices de la Société Civile pour la promotion de la citoyenneté, de la démocratie et des droits humains et l'inclusion politique, pour exécuter le projet « *Avançons ensemble pour une société apaisée* ».

Ce projet est une intervention qui a pour but de favoriser l'inclusion économique des couches défavorisées dans le système de production en mettant un accent particulier sur les femmes et les enfants. Plus spécifiquement, le projet vise à amorcer un changement de comportements des hommes vis-à-vis des femmes en ciblant particulièrement les chefs traditionnels. Pour ce faire, des activités de formation, sensibilisation, plaidoyer et soutien aux activités génératrices de revenus sont entreprises dans trois sous-préfectures du Département du Baguirmi, région du Chari Baguirmi, à savoir : Massenya, Maï-ache et Dourbali. Le choix porté sur ces trois localités résulte de la situation peu reluisante des indicateurs socioéconomiques et démographiques dans la région du Chari Baguirmi comparé au reste du pays.

Ce présent document est produit par le CROSET pour assurer la formation des Chefs traditionnels. Il aborde trois aspects importants de l'autonomisation de la femme : (i) droit de la femme et de l'enfant, (ii) santé et fréquentation des établissements sanitaires, et (iii) adaptation au changement climatique et cohabitation pacifique.

Le bureau de coordination du SWISSAID au Tchad n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce manuel. Ces opinions doivent être considérées comme propres au CROSET.

Le CROSET exprime toutes ses reconnaissances à l'endroit du bureau de coordination de SWAISSAID au Tchad et ses partenaires UNICRI et Union Européenne.

Enfin, le CROSET remercie tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce manuel de formation.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie I : Droits des enfants et des femmes .....</b>	<b>7</b>
INTRODUCTION.....	8
<b>MODULE I : ACTE D'ETAT CIVIL DES ENFANTS: ACTE DE NAISSANCE .....</b>	<b>9</b>
Introduction .....	9
1. Qu'est que le droit de l'enfant ? .....	11
2. Qu'est-ce qu'un acte de naissance ? .....	11
3. Fondements de l'enregistrement des enfants à l'état civil .....	11
4. A qui doit-on s'adresser pour demander un extrait d'acte de naissance ? .....	12
5. Les démarches à suivre pour obtenir un acte de naissance ? .....	12
6. A quoi sert un acte de naissance ? .....	13
7. Les inconvénients liés au non enregistrement des enfants à l'état civil .....	14
Conclusion.....	14
<b>MODULE 2 : LES DROITS DE LA FEMME.....</b>	<b>15</b>
Introduction .....	15
1. Instruments juridiques en vigueur sur les droits des femmes .....	15
1.1. Instruments juridiques internationaux .....	15
1.2. Instruments juridiques régionaux .....	16
1.3. Instruments juridiques nationaux.....	16
2. La scolarisation des filles .....	16
2.1. Les causes de la non-scolarisation de la fille.....	17
2.2. Les conséquences de la non-scolarisation des filles .....	18
2.3. Avantages de la scolarisation de la fille .....	18
2.4. Stratégies pour encourager l'éducation des filles.....	19
3. Femme et politique .....	20
3.1. Les obstacles à la participation politique de la femme .....	20
3.1.1. Les obstacles liés à la tradition .....	20
3.1.2. Les obstacles religieux.....	20
3.1.3. Les obstacles politico institutionnels.....	21
3.2. Les atouts.....	21
3.3. Les moyens pour la femme d'entrer dans la vie politique .....	23
4. Femme et économie.....	24

4.1.1. Le rôle de la femme dans l'économie .....	24
4.1.2. Les obstacles aux activités économiques des femmes.....	25
4.1.3. Les stratégies .....	25
<b>Deuxième partie : Importance de la fréquentation des établissements sanitaires .....</b>	<b>27</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>28</b>
<b>MODULE I : RISQUES DES GROSSESSES PRÉCOCES.....</b>	<b>29</b>
Introduction .....	29
1. Grossesse précoce.....	29
1.1. Définition.....	29
1.2. Que dit la loi face au mariage précoce.....	30
1.3. Risques sanitaires .....	30
1.4. Risques socio-éducatifs .....	30
<b>1.5. Risques économiques.....</b>	<b>31</b>
<b>MODULE 2 : FREQUENTATION DES CENTRES DE SANTÉ, VACCINATION ET HYGIENE</b> .....	<b>32</b>
Introduction .....	32
1. Importance de la fréquentation des centres de santé.....	32
<b>1.1. Importance préventive .....</b>	<b>32</b>
<b>1.2. Importance curative .....</b>	<b>33</b>
<b>1.3. Importance économique .....</b>	<b>33</b>
2. Importance de la vaccination des enfants .....	33
<b>Introduction .....</b>	<b>33</b>
<b>2.1. Définition.....</b>	<b>34</b>
<b>2.2. Importances du vaccin .....</b>	<b>34</b>
3. Importance de l'hygiène dans la prévention des maladies .....	35
<b>3.1. Introduction .....</b>	<b>35</b>
<b>3.2. Hygiène environnementale.....</b>	<b>36</b>
<b>3.3. Hygiène alimentaire.....</b>	<b>36</b>
<b>3.4. Hygiène corporelle et vestimentaire .....</b>	<b>37</b>
<b>Troisième partie : Adaptation au changement climatique et cohabitation pacifique .....</b>	<b>38</b>
<b>MODULE I : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</b>	<b>39</b>
Introduction .....	39
1. Le climat au niveau mondial .....	40
2. Définition de concepts clés.....	40
<b>2.1. Changement Climatique .....</b>	<b>40</b>

2.2.	Climat .....	41
3.	Le Tchad et le changement climatique .....	41
3.1.	Cadre géographique du Tchad .....	41
3.2.	Le climat au Tchad .....	42
3.3.	Les principales zones agro-climatiques .....	42
4.	Les impacts du changement climatique .....	43
4.1.	Impact du changement climatique sur l'agriculture .....	43
4.2.	Impact du changement climatique sur le sol agricole.....	43
4.3.	Impact du changement climatique sur le sol.....	43
4.4.	Impact du changement climatique sur le cycle cultural.....	44
4.5.	Impact du changement climatique sur la santé humaine .....	44
4.6.	Impact du changement climatique sur le conflit éleveur-agriculteur .....	45
4.7.	Impact du changement climatique sur les femmes .....	45
4.8.	<b>Changement climatique et tensions sociales</b> .....	46
5.	Stratégies d'adaptations au changement climatique.....	46
5.1.	Les changements techniques .....	46
5.2.	Anticipations économiques et politiques .....	46
5.3.	Mise en place des systèmes d'alerte .....	47
5.4.	Gestion des conflits éleveur-agriculteur dus au changement climatique.....	47
<b>MODULE II : COHABITATION OU COEXISTENCE PACIFIQUE .....</b>		<b>48</b>
Introduction .....		48
1.	La typologie des conflits.....	48
2.	La définition de la notion de Prévention .....	50
3.	Causes et enjeux des conflits .....	50
3.1.	La confiscation du pouvoir et l'injustice sociale .....	51
3.2.	Pauvreté et conflit.....	52
4.	Stratégies de conflits et stratégies de paix .....	52
5.	Le rôle des différents acteurs dans la gestion des conflits.....	53
5.1.	Les média.....	53
5.2.	Les femmes et la jeunesse .....	54
5.3.	La société civile et les autorités religieuses .....	54
5.4.	Les autorités traditionnelles et coutumières .....	54
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>55</b>

## Liste de tableaux

Tableau 1: Enregistrement des enfants à l'état civil (acte de naissance).....	10
Tableau 2: Quelques indicateurs liés à l'éducation (2011/2012) .....	17
Tableau 3: Pourcentage de femmes de 15-19 ans ayant une naissance selon le niveau d'instruction .....	19
Tableau 4: Calendrier des enfants de 0 à 9 mois .....	35

## INTRODUCTION GENERALE

L'histoire du Tchad est caractérisée depuis son indépendance par la récurrence de conflits violents qui ont compromis son processus de développement. Ces conflits ont également impacté le « savoir-vivre » et l'acceptation de l'autre, valeurs fondamentales pour promouvoir une nation. La notion du citoyen, être avec ses droits et devoirs semble même disparaître. Pourtant, elle constitue la base d'un processus de développement harmonieux, inclusif et soutenable. L'organisation de la conférence nationale souveraine en 1993 a amorcé un long processus de transformation de la société tchadienne. Un processus marqué par l'adoption de plusieurs réformes (constitution de 1996) et la mise en place des institutions républicaines et démocratiques. L'esprit de ce processus est de rompre avec le passé et d'instaurer un Etat de droit où le « vivre-ensemble » et l'acceptation de l'autre sont des valeurs partagées par tous. C'est ainsi que la constitution du 31 Mars 1996, révisée par la loi n°008/PR/2005 du 15 Juillet 2005, stipule en son préambule que « [...] *En conséquence, nous, Peuple Tchadien, Affirmons par la présente Constitution notre volonté de vivre ensemble dans le respect des diversités ethniques, religieuses, régionales et culturelles ; de bâtir un État de droit et une Nation unie fondée sur les libertés publiques et les droits fondamentaux de l'Homme, la dignité de la personne humaine et le pluralisme politique, sur les valeurs africaines de solidarité et de fraternité.* »

Bien que ce processus constitue une avancée majeure dans la promotion d'un Etat de droit et la reconnaissance des citoyens, en tant qu'individu avec ses droits et devoirs, nombreuses sont les couches de la population qui sont exclues de la société et ne jouissent pleinement de leurs droits de citoyen en raison de pesanteurs socioculturelles et de différences basées sur le genre ou l'ethnie. Nous prenons l'exemple de femmes ou de forgerons qui ne peuvent accéder à certaines positions dans la société en raison du genre ou de leurs ascendances. Ces exclusions sociales se manifestent par la non scolarisation de certaines couches de la population (filles), l'interdiction d'accès aux actifs productifs et à certaines positions dans la société. Ce système entretient un cercle vicieux de la pauvreté et tend à favoriser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, sapant ainsi le principe d'égalité de chance consacré par la constitution. Enfin, plusieurs rapports de terrain montrent que ce système est plus entretenu dans les sultanats. Ces rapports indiquent d'une manière globale que les pesanteurs socioculturelles sont plus pratiquées dans les sultanats que dans le reste du pays<sup>1</sup>.

Il en résulte ainsi une situation peu reluisante des indicateurs socioéconomiques et démographiques dans les sultanats. En ce qui concerne la région du Chari Baguirmi, zone d'intervention du projet, l'ensemble de ces indicateurs sont en deçà de la moyenne nationale : 49% des filles de moins de 18 ans ont une naissance en 2014 contre une moyenne nationale de 30%, soit le 2<sup>ème</sup> taux le plus élevé du pays. La région fait partie de celles dont les femmes qui ont fait recours à un prestataire de santé formé est le plus faible. La couverture vaccinale varie fortement selon les régions, d'un maximum de 53 % dans la région de

---

<sup>1</sup> Par exemple, il a été constaté lors de l'exécution des travaux de cartographie du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Tchad en 2009 (RGPH2) à Massenya, chef-lieu de la région du Chari Baguirmi, que les activités économiques ne peuvent commencer dans la journée qu'après le réveil du Sultan.

Mandoul à un minimum de 2 % dans le Chari Baguirmi. Le taux d'enregistrement des enfants à l'état civil est de moins de 5% dans la région, 3,4% au Kanem, 2,4% au Lac et 1,1% au Wadi-Fira et 8,7% pour la moyenne nationale. En ce qui concerne les statistiques relatives à l'accès à l'éducation, les filles sont défavorisées par rapport aux garçons. En plus, le taux d'accès à l'éducation et les performances scolaires sont faibles dans la région du Chari Baguirmi par rapport à la moyenne nationale. En termes d'alphabétisation, la région du Chari Baguirmi affiche le taux le plus faible du pays (8,8%), juste devant le Lac (8,6%) et le Kanem (7,4%), contre une moyenne nationale de 26,8%.

A ces défis socioculturels dans cette région, vient se greffer un autre et non de moindre mais d'une dimension nationale et planétaire qui, à long terme risque d'envenimer les conditions de vie déjà précaire des populations, le changement climatique. Ce phénomène est décrit par les experts comme une modification durable des paramètres statistiques du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la Terre, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines, principalement aux émissions de gaz à effet de serre produit par les activités humaines (UNESCO, 2014). Au Tchad, les effets de changement climatique ont commencé à apparaître depuis la sécheresse des années 70 occasionnée par la baisse de la pluviométrie. Cette baisse a entraîné dans son sillage la diminution du couvert végétal, la désertification, la baisse de production agricole, le rétrécissement des espaces cultivables, etc. Ce qui, naturellement a de répercussions sur le niveau de revenu des producteurs, la consommation des ménages et la cohabitation entre les sociétés et au sein d'une même société.

La situation décrite nécessite de mettre en œuvre des stratégies adéquates pour changer durablement les comportements pour répondre à ces différents défis qui non seulement sapent la cohésion sociale, mais constituent également des facteurs expliquant le niveau élevé de pauvreté au Tchad.

Dans le but d'inverser cette tendance, le CROSET a postulé à l'appel à proposition lancé par le bureau de coordination de SWISSAID au Tchad dans le cadre du Fonds de petites subventions pour des initiatives novatrices de la Société Civile pour la promotion de la citoyenneté, de la démocratie et des droits humains et l'inclusion politique, avec le projet « Avançons ensemble pour une société apaisée ». La subvention obtenue par le CROSET après une procédure très sélective a permis de financer diverses activités aux fins de renforcer l'« empowerment » de la femme dans les trois sous-préfectures du Chari Baguirmi : Massenya, Dourbali et Maï-ache.

Le présent manuel est produit pour assurer la formation des Chefs traditionnels. Il aborde trois aspects de l'autonomisation de la femme : (i) droit de la femme et de l'enfant, (ii) santé et fréquentation des établissements sanitaires, et (iii) adaptation au changement climatique et cohabitation pacifique.



# **Partie I : Droits des enfants et des femmes**

## INTRODUCTION

Les droits de l'homme font référence au concept d'universalité qui s'applique à tous les êtres humains concernant leurs droits et statuts, indépendamment des juridictions locales, ou d'autres facteurs localisés, comme l'ethnicité et la nationalité. Tous les êtres humains possèdent des droits, les droits de l'homme sont un bénéfice qui s'acquiert par le simple fait d'être humain. Le mouvement des droits de l'homme a été renforcé quand l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le 10 décembre 1948. Ébauchée comme « une norme commune réussie pour tous les peuples et nations du monde ».

En effet, le respect des droits de l'homme exige l'établissement d'un état de droit au niveau national et international. Les droits de l'homme internationaux établissent des lois que les Etats doivent respecter. Les Etats adoptent des obligations et devoirs de droit international et doivent respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme. Pour ce faire, les Etats doivent s'abstenir de s'ingérer ou de mettre une entrave à la jouissance des droits de l'homme. Le fait de protéger requiert des Etats une protection des individus et des groupes contre les violations des droits de l'homme. Promouvoir signifie que les Etats doivent entreprendre des actions positives pour faciliter l'accès à la jouissance des droits de l'homme. Quand les procédures juridiques locales ne parviennent pas à s'occuper des violations des droits de l'homme, des mécanismes et procédures pour des plaintes ou des communications individuelles sont disponibles au niveau régional et international pour contribuer à ce que les standards internationaux des droits de l'homme soient réellement respectés, appliqués et promus au niveau local.

Notre formation prendra en compte quelques aspects des droits de l'Homme à savoir :

- **Les droits de l'enfant** : l'acte d'état civil (acte de naissance) – **Module I** ;
- **Les droits de la femme** : instruments juridiques de protection des droits de la femme, la scolarisation des filles, femme-politique, femme-économie – **Module II** ;

# **MODULE I : ACTE D'ETAT CIVIL DES ENFANTS: ACTE DE NAISSANCE**

## **Introduction**

L'état civil d'une manière générale, est un mode de constatation des principaux faits ou actes intéressant l'état des personnes, notamment la naissance, le mariage, le décès, par un officier d'état civil dans les conditions prévues par la présente loi. Les actes d'état civil sont des documents authentiques, inscrits dans des registres d'état civil. Sur la base des informations reçues, le volet numéro 1 est remis au déclarant. L'état des personnes n'est établi et ne peut être prouvé que par les actes de l'état civil. Tous les faits ou actes concernant l'état des personnes sont inscrits sur les registres de l'état civil, sans considération de nationalité.

L'acte de naissance est apparu pendant très longtemps au temps colonial avec la création de l'état civil dans les colonies françaises. Il constitue un document récapitulatif qui vise les principaux faits juridiques de la vie de chacun d'entre nous et fournit des informations sur la filiation du titulaire de l'acte.

L'acte de naissance prouve légalement l'état civil d'une personne. C'est pourquoi une copie intégrale ou un extrait de cet acte sont demandés pour de nombreuses démarches officielles comme un mariage, un divorce ou encore une demande ou un renouvellement de papiers d'identité.

Il est dressé par l'officier d'état civil du lieu de naissance, lors de la déclaration de naissance. Celle-ci doit être faite dans un délai d'un mois à compter du jour de naissance ; par le père ou la mère, tout déclarant ou personne qui a assisté à la naissance. Les originaux des actes de naissance sont dressés sur un registre, et y sont conservés. Il peut être délivré des copies intégrales ou des extraits des actes de naissance aux parents.

Au Tchad, les actes d'état civil d'une manière générale sont régis par la loi N°00/PR/2013 du 10 Mai 2013, portant Organisation de l'état civil en République du Tchad. Le taux d'enregistrement des enfants à l'état civil est très faible dans le pays. En effet, selon les données de l'enquête EDS-MICS 2014-2015, seuls 8,7% d'enfants disposent d'un acte de naissance sur l'ensemble du pays, alors que 3,3% n'en disposent pas. Ces chiffres cachent des disparités régionales énormes car le taux des enfants ayant un acte de naissance varie de 1,1% dans le Wadi Fira à 52,4% dans la ville de N'Djamena. Les enfants vivant en milieu rural sont plus défavorisés que ceux qui sont en milieu urbain.

De ce qui précède, il semble donc pertinent de se questionner sur le faible niveau d'enregistrement des enfants à l'état civil au Tchad eu égard à l'importance de disposer d'un acte de naissance à la lumière des textes en vigueur.

Tableau 1: Enregistrement des enfants à l'état civil (acte de naissance)

	Pourcentage des enfants de moins de 5 ans avant un acte de naissance	Pourcentage des enfants de moins de 5 ans n'avant pas d'acte de naissance
<b>Sexe</b>		
Masculin	8,7	3,3
Féminin	8,7	3,4
<b>Résidence</b>		
Urbain	30,7	4,9
Rural	3,4	3,0
<b>Région</b>		
Batha	4,7	4,3
Borkou/Tibesti	9,4	0,6
Chari Baguirmi	4,1	6,9
Guéra	4,5	3,1
HadjerLamis	6,3	0,3
Kamena	3,4	0,4
Lac	2,4	0,4
Logone Occidental	7,6	7,8
Logone Oriental	5,9	5,1
Mandoul	5,4	5,9
Mayo Kebbi Est	5,8	0,2
Mayo Kebbi Ouest	5,0	0,3
Moyen Chari	12,9	4,8
Ouaddaï	7,2	4,9
Salamat	4,7	0,1
Tandjilé	3,9	0,3
Wadi Fira	1,1	0,1
N'Djamena	52,4	5,2
Barh El Gazai	5,0	6,9
Ennedi	4,9	2,4
Sila	5,2	7,4
<b>Ensemble du pays</b>	<b>8,7</b>	<b>3,3</b>

Source : EDS-MICS, 2014-2015

Ce module est organisé de la manière suivante :

- Qu'est-ce qu'un acte de naissance ?
- Quels sont les fondements de l'enregistrement des enfants à l'état civil ?
- A qui doit-on s'adresser pour demander un extrait d'acte de naissance ?
- Quelles sont les démarches pour l'obtenir ?
- A quoi sert un acte de naissance ?
- Quels sont les avantages liés à l'enregistrement des enfants à l'état civil ?
- Quels sont les inconvénients liés au non enregistrement des enfants à l'état civil ?

## 1. Qu'est que le droit de l'enfant ?

Les droits de l'enfant sont l'ensemble des dispositions juridiques, conventionnelles et législatives qui confère à ce dernier toutes les prérogatives nécessaires à son bien-être. Ils sont des droits inaliénables qui procurent à l'enfant le droit et à une enfance paisible. Selon la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), l'enfant est tout être humain âgé de moins de dix-huit (18) ans, à moins que la majorité ait été acquise par émancipation. Les droits de l'enfant sont consacrés par les articles 6, droit à la survie et au développement, le droit à la vie et 7 et 8, droit à un nom, à la nationalité et à la préservation de l'identité (articles 7 et 8).

## 2. Qu'est-ce qu'un acte de naissance ?

L'acte de naissance est un document écrit officiel dont la forme et le contenu sont définis par la loi et qui prouve la naissance d'une personne. Il est signé par un officier de l'état civil qui certifie sa légalité. Toute naissance doit en effet être déclarée dans les trois jours après l'accouchement auprès du représentant de l'état civil des communes, des communes d'arrondissement, des chefs-lieux des communautés rurales, des représentations diplomatiques et consulaires du Tchad à l'étranger, du lieu de naissance.



Source : [www.tchadpages.com/](http://www.tchadpages.com/)

L'acte de naissance sert à attester l'état civil d'une personne. Il mentionne ses nom et prénoms, la date, l'heure et le lieu de sa naissance ; les noms et prénoms de ses parents, leur âge, leur profession, leur lieu de résidence et éventuellement leur régime matrimonial (mariés ou non).

La demande d'extrait d'acte de naissance se fait en se présentant directement dans les services d'état civil de la commune concernée. La délivrance d'un acte de naissance est gratuite, mais les copies et extraits sont soumis au droit de timbre.

## 3. Fondements de l'enregistrement des enfants à l'état civil

La CDE en son article 4, recommande aux Etats partie de s'engager à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits des enfants reconnus dans la CDE. C'est ainsi que le Tchad a pris un certain nombre de textes juridiques spécifiques pour protéger les enfants. Ces textes sont entre autres :

### ➤ **Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant (article7) :**

« 1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

2. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride ».

- **Déclaration universelle des droits de l'homme ;**
- **Code de la nationalité tchadienne ;**
- **Loi N008 portant organisation de l'état civil.**

#### **4. A qui doit-on s'adresser pour demander un extrait d'acte de naissance ?**

La demande d'extrait d'acte de naissance doit être formulée auprès des communes, des communes d'arrondissement, des chefs-lieux des communautés rurales, des représentations diplomatiques et consulaires du Tchad à l'étranger du lieu de naissance de la personne concernée par l'acte.

Les officiers et agents d'état civil qui sont compétents pour recevoir les déclarations de naissance et pour recevoir les déclarations de reconnaissance d'enfants, dressent les actes correspondants et effectuent les transcriptions et mentions y afférentes. Ces officiers et agents sont :

- les maires ;
- les maires des communes d'arrondissement ;
- les présidents des conseils ruraux ;
- les ambassadeurs et les consuls dans les représentations diplomatiques et consulaires du Tchad à l'étranger ;
- les officiers de l'armée.

Ces officiers ou agent d'état civil peuvent déléguer leur pouvoir par écrit à leurs adjoints ou toute personne habilitée à les suppléer. Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité de l'autorité dont elle émane. L'arrêté ou la décision portant délégation est transmis à l'autorité de tutelle et au Procureur de la République près la juridiction civile dans le ressort duquel se trouve le centre d'état civil.

Les actes de naissance concernant les étrangers résidant au Tchad peuvent être établis par les agents diplomatiques ou consulaires régulièrement accrédités auprès de l'Etat tchadien et investis des fonctions d'officiers d'état civil par la loi de leur pays. Ces agents n'ont de compétence qu'à l'égard de leurs ressortissants.

Les naissances d'étrangers survenues au Tchad doivent être déclarées à l'état civil tchadien.

#### **5. Les démarches à suivre pour obtenir un acte de naissance ?**

**Toute naissance survenue sur le territoire national doit être déclarée au centre d'état civil du lieu de naissance dans un délai d'un mois à compter du jour de naissance.** L'acte de naissance est dressé par l'officier ou agent d'état civil sur la base de :

- la déclaration verbale du père, de la mère, d'un des ascendants ou de toute personne ayant assisté à la naissance ;
- la pièce d'identité, le passeport ou l'acte de naissance du père, de la mère et du déclarant ;
- l'acte de mariage, si possible ;
- le bulletin de naissance pour les naissances survenues dans les formations sanitaires.

Lorsqu'une naissance n'a pas été déclarée dans le délai légal sus indiqué, l'officier d'état civil ne peut la relater sur ses registres qu'en vertu d'un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance rendu par le tribunal de Grande Instance ou la Justice de Paix du lieu de naissance.

En ce qui concerne les enfants retrouvés, toute personne qui trouve un enfant nouveau-né est tenue d'en faire la déclaration aux autorités administratives ou judiciaires du lieu de découverte, d'en relater les circonstances, le sexe et toute particularité pouvant contribuer à l'identification de l'enfant.

Le procès-verbal de cette déclaration est dressé par l'autorité saisie, signé par elle et le déclarant. Le procès-verbal est établi en triple exemplaire : un exemplaire est remis au déclarant et les deux autres sont classés dans les registres d'état civil du lieu où l'enfant a été trouvé.

L'officier d'état civil, sur la base du procès-verbal, établit un acte de naissance. Il attribue un nom et un ou plusieurs prénoms à l'enfant, il fixe une date de naissance pouvant correspondre à son âge et désigne comme lieu de naissance celui où l'enfant a été trouvé.

Si la filiation de l'enfant vient à être établie ou si l'acte de naissance de l'enfant vient à être découvert, le procès-verbal et l'acte de naissance sont annulés par ordonnance du Président de la juridiction civile compétente, à la requête du Procureur de la République ou des parties intéressées.

## 6. A quoi sert un acte de naissance ?

Un extrait d'acte de naissance est demandé si vous devez refaire des papiers d'identité comme un passeport, une carte d'identité ou pour demander un livret de famille. Ce document est aussi indispensable lors d'un mariage ou d'un divorce par exemple. Selon les cas, différentes formes d'extrait d'acte de naissance peuvent être demandées : soit une copie intégrale qui intègre, en plus des informations obligatoires, des mentions dites « marginales » un divorce, un décès ou l'acquisition d'une nationalité ; soit un extrait d'acte de naissance avec filiation qui mentionne les éléments concernant les parents ou enfin un extrait d'acte de naissance sans filiation qui rapporte seulement les informations de la personne concernée par l'acte.

Les avantages liés à l'enregistrement des enfants à l'état civil sont entre autres :

- **nationalité** : le lien juridique entre un individu et un État ;
- **protection** de l'enfant contre toutes formes de discriminations ;
- **facilitation** de l'accès de l'enfant dans les services de base (école, hôpital etc.) ;
- réduction de taux de mariage précoce et forcé ;
- etc.

## **7. Les inconvénients liés au non enregistrement des enfants à l'état civil**

Un enfant non déclaré à l'état civil peut être victime des situations suivantes :

- enfant apatride ;
- enfant invisible = sans identité juridique ;
- difficile jouissance de ses droits (accès à la scolarisation, soins de santé etc.) ;
- exclusion et la discrimination au sein de la communauté qui entraîne un handicap social qui les pénalisera toute leur vie ;
- difficile protection (mariage forcée, prostitution traite et travail des enfants) ;
- etc.

### **Conclusion**

L'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance. Ainsi, l'enregistrement d'un enfant à l'état civil constitue un moyen de l'amélioration de conditions de sa vie entraînant ainsi que de son bien-être. L'existence d'un acte de naissance permet aussi à l'enfant de se prévaloir de tous ses droits et de toutes ses libertés.



## MODULE 2 : LES DROITS DE LA FEMME

### Introduction

L'évolution des droits des femmes a été beaucoup plus lente que celle des hommes. Aujourd'hui, il existe encore des nombreuses disparités dans la société notamment dans le monde du travail, politique, économique et éducatif. Les droits des femmes sont inaliénables, parties intégrantes et indivisibles des droits de l'Homme. Les droits de l'Homme et les libertés fondamentales sont des droits acquis à la naissance de tous les êtres humains ; leur protection et promotion sont la première responsabilité de tous les gouvernements. La jouissance entière et égale de tous les droits de l'Homme et des libertés fondamentales par les femmes est une priorité pour la promotion des femmes. L'égalité des droits entre homme et femme est explicitement mentionnée dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Tous les instruments juridiques internationaux des droits de l'Homme incluent le genre comme l'un des facteurs que les Etats ne doivent pas discriminer. Toute personne devrait pouvoir participer, contribuer et profiter des développements culturels, économiques, politiques et sociaux. Dans de nombreux cas les femmes souffrent de discriminations dans l'allocation des ressources économiques et sociales, ce qui viole directement leurs droits économiques, politiques, sociaux et culturels.

Même si la condition des femmes s'est largement améliorée, surtout depuis quelques décennies, nous sommes amenés à nous demander si, aujourd'hui, la femme est vraiment présente dans le domaine éducatif, politique et économique ? Quels sont les instruments juridiques qui les favorisent ?

### 1. Instruments juridiques en vigueur sur les droits des femmes

Il s'agit de toutes les règles juridiques portant sur la protection et la promotion des femmes sur le plan International, Régional et National.

#### 1.1. Instruments juridiques internationaux

Ce sont des textes de loi tels que les conventions, traités, pactes, protocoles etc. provenant de la communauté internationale. Ils deviennent les sources de droits pour les citoyens d'un Etat si toutefois ils sont signés et ratifiés par leur Etat. Ce sont des instruments internationaux important pour que les droits des femmes soient pris en considération. Ces textes précisent la signification de l'égalité et comment la défendre. Les traités internationaux les plus importants, qui déterminent les standards pour la protection des femmes sont :

- *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, adopté le 16 décembre 1966 ;
- *Charte des Nations Unies de 1945* ;
- *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948 ;
- *Pacte relatif aux droits civils et politiques*, adopté le 16 décembre 1966 ;
- *Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* du 16 décembre 1966, en vigueur le 03/01/1976 ;
- *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)* - convention spécifique, adopté 18 décembre 1979, en vigueur le 03 septembre 1981 ; etc.

## 1.2. Instruments juridiques régionaux

Ce sont des textes de loi (conventions, traités, pactes, protocole, etc.) provenant de l'Union Africaine, portant sur les droits de l'Homme d'une manière générale et exclusivement sur les droits des femmes sur le continent Africain. Ils prônent la protection et la promotion de la femme africaine.

- **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée par l'OUA** le 26 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986 ;
- **Protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples**, relatif aux droits de la femme, adopté à Maputo le 11 juillet 2003.

## 1.3. Instruments juridiques nationaux

Ce sont des textes de référence pris par les autorités de notre pays en faveur de la promotion et protection des droits des femmes. Ce sont les dispositions constitutionnelles, les lois, les règlements et décrets.

Il s'agit entre autres de :

- **Constitution du 31 Mars 1996**, révisée en 2005 ;
- **Décret N°186/PR/MASF/02 du 16 avril 2002**, portant Institution de la Semaine Nationale de la Femme Tchadienne (SENAFET) ;
- **Loi N°019/PR/95 du 04 septembre 1995**, portant adoption de la Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au développement au Tchad ;
- **Ordonnance N°008/PR/93 du 30 avril 1993**, portant réglementation de la contraception au Tchad ;
- **Code du travail** ;
- **Loi N°006/PR/2002 du 15 avril 2002**, portant promotion de la santé de reproduction.

## 2. La scolarisation des filles

L'éducation est un droit humain fondamental pour tous les enfants. Cela a été reconnu il y a de cela 60 ans dans la déclaration universelle des droits de l'Homme. Cependant, des milliers de filles dans le monde et en particulier en Afrique, sont toujours privées de leur droit d'aller à l'école, n'ayant pas ainsi la possibilité d'accéder aux connaissances, compétence et capacités leur permettant d'être autonomes dans la société.

Au Tchad, l'instruction de la fille demeure un souci majeur dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, malgré les progrès dans la lutte contre l'analphabétisme en général. La scolarisation des filles est un problème qui trouve très lentement sa solution au Tchad.

Selon le PNUD, le nombre des filles ne représente que 10% en 2010 du nombre général des élèves inscrit dans un établissement.

Tableau 2: Quelques indicateurs liés à l'éducation (2011/2012)

Indicateurs	Tchad		
	Fille	Garçon	Moyenne nationale
Taux brut de scolarisation (%)	111,6	84,5	98,1
Taux net de scolarisation	45,8	35,1	40,5
Taux d'achèvement du cycle primaire (%)	48,2	28,9	38,4
Taux d'accès en 6 <sup>ème</sup> (%)	41,5	21,3	31,2
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement moyen (%)	39,7	18,4%	28,8
Taux d'achèvement du cycle moyen (%)	26,0	<b>9,7</b>	17,5
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire (%)	27,0	<b>8,5</b>	17,2
Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire (%)	7,3	<b>2,7</b>	4,87

Source : Annuaire statistique de l'éducation (2011/2012).

Le tableau 2 montre que les filles sont discriminées par rapport aux garçons dans l'accès à l'éducation alors qu'« **Eduquer une fille, c'est éduquer toute une nation** », dit-on. Ce dicton signifie bien toute l'importance de l'éducation de la fille tant pour la société que pour elle-même. Cependant quelles sont les causes de la non-scolarisation des filles ? Quelles sont les conséquences de la sous-scolarisation des filles ? Scolariser les filles, quelle est l'importance ? Quelle stratégie pour la scolarisation des filles ?

### 2.1. Les causes de la non-scolarisation de la fille

Il s'agit ici de rechercher les raisons qui empêchent que la fille soit scolarisée au même titre que le garçon.

- **les pesanteurs sociales** : Au Tchad, les filles sont beaucoup plus destinées à des travaux domestiques : balayer, préparer le repas, puiser de l'eau etc. Ainsi, elle n'a pas le temps de lire comme le garçon. Au regard de ces pesanteurs, la fille elle-même s'entend dire que même si elle ne réussit pas à l'école, qu'elle est une bonne femme et qu'elle trouvera un mari pour l'entretenir. Elle se constitue elle-même de ce fait, un obstacle pour sa réussite.
- **la pauvreté** : les familles en situation d'extrême pauvreté ne peuvent subvenir aux frais de scolarité de leurs enfants, et si elles le peuvent, elles font souvent le choix d'envoyer les garçons étudier car selon les pesanteurs sociales, la femme ira vivre chez son mari et seul le garçon appartient à la famille. Dès lors, en cas d'arbitrage entre scolariser une fille ou un garçon, le choix des parents porte systématiquement sur le garçon.
- **les violences à l'école et sur le chemin de l'école**: les filles, plus que les garçons, sont exposées à la violence et aux abus sexuels à l'école et sur le chemin de l'école, ce qui conduit de nombreux parents à retirer leurs filles de l'école.
- **les menstruations** : une fille sur 10 ne va pas à l'école quand elle a ses règles car de nombreux établissements scolaires ne proposent pas d'endroit où elles peuvent se changer, ou alors parce que les protections hygiéniques coûtent cher et qu'elles sont forcées de rester chez elles.

- **les mariages précoces et forcés** : dans les pays en développement, 1 fille sur 3 est mariée avant ses 18 ans. Ces filles sont généralement déscolarisées pour subvenir aux besoins de leur mari, s'occuper des tâches ménagères et des enfants.
- **les grossesses précoces** : elles contraignent les adolescentes à quitter l'école. Elles sont la conséquence des mariages précoces, des violences sexuelles et du non-accès à la contraception et à l'avortement.
- **l'absence de certificat de naissance**: les filles sans certificat de naissance ne peuvent passer d'exams scolaires, obtenir des diplômes et ne peuvent pas poursuivre leur éducation jusqu'au bout.
- **les situations d'urgence** : les conflits ou les catastrophes naturelles rendent les écoles impraticables ou trop dangereuses, provoquant la déscolarisation des enfants et des filles. Les familles se retrouvent aussi dans des situations précaires qui augmentent la pression économique qui pèse sur les foyers, entraînant les familles à marier leur fille ou à les obliger à travailler.

## 2.2. Les conséquences de la non-scolarisation des filles

La non-scolarisation des filles présente de graves conséquences sur la vie de chacune d'entre elles, mais aussi sur le développement de leur communauté et de leur pays tout entier :

- une fille qui ne va pas à l'école aura plus de mal à faire entendre sa voix. Elle ne pourra participer aux prises de décision de la société dans laquelle elle vit.
- elle risque de transmettre la pauvreté à ses futures générations car une fille non-éduquée ne peut pas comprendre l'intérêt de donner à ses enfants une éducation de qualité ;
- la non-éducation des filles est un véritable manque pour le développement des pays car si on augmente la fréquentation de l'école par les filles, le niveau de développement d'un pays augmente en moyenne.

## 2.3. Avantages de la scolarisation de la fille

La scolarisation de la fille procure beaucoup d'avantages, que ce soit sur le plan personnel, au niveau de ménage et du développement.

### 2.3.1. Sur le plan individuel

- la scolarisation aide la fille à avoir assurance de soi, de surmonter les préjugés, prendre conscience de ses droits et être en mesure de les défendre ;
- la scolarisation permet à la fille d'accroître sa possibilité d'exercer un emploi qui lui permet d'être autonome financièrement lui permettant d'avoir le pouvoir de décision ;
- la scolarisation permet à la fille d'aller au mariage avec consentement libre, planifier sa grossesse, mieux gagner sa vie, protéger ses enfants surtout sur le plan sanitaire ;
- la scolarisation permet à la fille de mieux améliorer sa vie, son statut, sa nutrition, éducation de sa famille, etc. ;
- acquisitions de connaissances et de compétences ;
- insertion sociale et économique.

Tableau 3: Pourcentage de femmes de 15-19 ans ayant une naissance selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Taux (%)
Aucun	34,4
Primaire	33,1
Secondaire ou plus	19,6

Source : MICS 2014-2015

### 2.3.2. Au niveau de ménage

Il a été démontré que dans les pays en développement, un franc dépensé par une femme produit quatre fois plus d'effets en termes de bien-être pour le ménage que le même franc dépensé par un homme. Selon les données de l'Enquête de Consommation et le Secteur Informel au Tchad, réalisée en 2011, les ménages dirigés par les hommes (47,4%) sont plus frappés par la pauvreté que ceux dirigés par les femmes (42,6%). Ainsi, les ménages dirigés par les femmes instruites ont les caractéristiques suivantes :

- la femme instruite encourage la scolarisation de ses enfants ;
- une fille instruite contribue aux charges du ménage et gère bien les ressources de la famille ;
- une fille instruite s'occupe mieux de ses enfants sur le plan sanitaire et nutritionnel.

### 2.3.3. Au niveau du pays

La scolarisation des filles a des incidences très positives sur le développement global ; que ce soit économique, politique ou social. C'est en ce sens que la Banque Mondiale déclare que : « *l'éducation des femmes est un investissement par excellence le plus déterminant qu'on puisse faire dans le monde en développement* ».

## 2.4. Stratégies pour encourager l'éducation des filles

Qu'est-ce qu'il faut faire pour favoriser la scolarisation des filles et leur maintien dans un système éducatif de qualité ?

Voici nos différents angles d'attaque :

- la sensibilisation des parents et des communautés à l'importance de l'éducation des filles ;
- l'amélioration de l'accessibilité des filles à l'école ;
- le renforcement de la sécurité à l'école et sur le chemin de l'école en construisant des toilettes séparées pour les filles, en formant les enseignantes à l'égalité fille-garçon et à leurs droits, et en informant les filles de leurs droits ;
- la facilitation de l'enregistrement des naissances pour permettre à tous les enfants, et plus particulièrement aux filles, d'obtenir un acte de naissance prouvant leur identité et d'accéder ainsi à leurs droits, dont le droit à l'éducation ;
- la lutte contre le mariage et les grossesses précoces (le nouveau code pénal punit les parents qui donnent précocement leur fille en mariage) ;
- le plaidoyer auprès des décideurs locaux, gouvernementaux et internationaux en faveur de l'éducation des filles et de la gratuité de l'éducation.

### 3. Femme et politique

De façon générale, il faut préciser que le Tchad ne dispose pas de politique nationale Genre. Il n'existe donc pas de politique cohérente mise en œuvre à travers les différents secteurs et les ministères pour la femme. Il en découle que l'intégration de la femme demeure très faible. Néanmoins, il convient de dire que le processus d'élaboration d'une politique Nationale Genre est lancé depuis juillet 2005 et suit son cours. La participation de la femme à la vie politique reste émaillée d'embûches et d'innombrables obstacles au Tchad. Toutefois, malgré ces difficultés, apparaissent depuis une décennie, quelques lueurs d'espoir laissant présager d'une émergence féminine sur la scène politique tchadienne. A l'heure actuelle, les femmes représentent 24,47% de l'effectif de l'exécutif et 12,73% de l'effectif des parlementaires.

#### 3.1. Les obstacles à la participation politique de la femme

Ils sont liés d'une manière générale au statut traditionnel de la femme dans la société tchadienne et aux considérations religieuses.

##### 3.1.1. Les obstacles liés à la tradition

Au Tchad, la justification du statut de la femme passe par le système d'éducation reçu par la femme dès son enfance d'une part et sa situation de dépendance économique d'autre part. A cet effet, l'éducation traditionnelle est plus large que l'instruction moderne. Dans la société traditionnelle tchadienne, la jeune fille reçoit une éducation limitée à son futur rôle d'épouse et de mère, le mariage est toute leur destination. La femme, par son éducation, avait sa place dans un domaine réservé : « *le foyer* » ; car tous les efforts que la société fournissait étaient de la faire tenir au mieux son foyer.

La tradition a été établie pour transmettre les valeurs d'humilité, de manque d'ambition, de sous-estimation systématique des capacités des filles et des femmes sur le plan public. L'éducation de la fille se trouve entachée des considérations subjectives qui limitent chez elle non seulement sa volonté de prendre part aux débats publics, mais aussi une résistance sociale à l'engagement politique de celle-ci. La femme est ainsi considérée comme une source de richesse, un objet de la domination et d'exploitation masculine.

En plus des considérations socioculturelles, les valeurs religieuses viennent encore militer en défaveur de l'émergence de la femme dans le domaine politique.

##### 3.1.2. Les obstacles religieux

Tout en s'installant au Tchad, les religions ont bouleversé la structure traditionnelle faite de l'appartenance à un groupe ethnique et familial et de la répartition en classes d'âge et de sexe.

Les fondements de l'exclusion des femmes tant bien chez les musulmans que chez les chrétiens ont une influence négative sur la participation de la femme dans le monde politique. La femme est socialement et juridiquement considérée comme inférieure à l'homme.

La femme est sous tutelle permanente, laquelle tutelle est exercée d'abord par le père, de la naissance jusqu'au mariage, puis le mari la femme n'a pas de droits, mais que de devoirs.

Ainsi, ces obstacles religieux font que la femme se trouve réduite à sa sphère privée et ne peut en aucun cas prétendre mener une activité politique.

### 3.1.3. Les obstacles politico institutionnels

Le Tchad, proclamé République le 28 novembre 1958 et indépendant le 11 août 1960. Après l'indépendance, une vie politique marquée par le pluralisme régnait au Tchad. A partir de 1962, le Président Tombalbaye, par un arrêté, mettait fin au multipartisme pour instaurer le parti unique. Le climat politique et social se dégrada du jour au lendemain. En février 1975, un coup d'État militaire renversa Tombalbaye et installa les militaires au pouvoir. A partir de cette date, le Tchad entra dans un cycle politique fait de guerres civiles et de violences politiques. La vie politique fut dominée par les militaires qui ne voulaient pas une présence féminine jugée inopérante pour des rébellions. Les femmes se retrouvèrent exclues du partage du pouvoir.

Dans cette atmosphère de violence politique et de terreur, la femme « sexe faible » n'avait pas voix publique ; elle se trouvait engouffrée à son rôle d'épouse et de mère, lui ôtant ainsi toute chance de participer à l'action politique. Mais l'amorce de la démocratisation vint lui offrir certains atouts.

## 3.2. Les atouts

L'amorce du processus de démocratisation en cours au Tchad, dans les années 1990 laisse apparaître des opportunités institutionnelles pour l'expression politique des femmes, longtemps restées en marge de la gestion des affaires de l'État.

A travers les atouts, nous envisageons de parler du droit positif interne, c'est-à-dire du cadre législatif et la politique internationale, qui sont des éléments qui militent en faveur de l'ouverture politique de la femme.

### 3.2.1. Atouts législatifs

**Sur le plan international :** le Tchad est membre de plusieurs institutions internationales qui organisent et garantissent les droits de la femme à travers des instruments juridiques qui sont entre autre :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui énonce clairement dans son premier article que « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en Droits et en dignité. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » ;
- le pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 03 janvier 1976 et ratifié par le Tchad le 18 juillet 1994 accorde une importance à la femme. Les articles 7-1 ; C, D et l'article 23 reste le plus marquant car il garantit le droit du travail aux femmes ;
- le pacte International relatif aux Droits civils et politiques très important pour l'exercice de l'activité politique entra en vigueur le 23 mars 1976. Le Tchad y adhère le 18 juillet 1994. Ce pacte plaide dans ses articles 14 ; 16 ; 23 en faveur de la femme. Et l'article 25 de ce pacte reconnaît à la femme le droit de prendre part à la direction des affaires publiques ; le droit d'être électeur et éligible, droit d'accéder aux fonctions publiques de son pays dans les conditions générales d'égalités ;

- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entrée en vigueur le 18 décembre 1979 et, ratifiée par le Tchad le 28 juillet 1990, oblige par son l'article 3, les États à prendre, dans tous les domaines notamment politique, social et économique les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement des femmes.

### **Sur le plan régional**

- la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dont l'article 18-3 fait obligation aux États de veiller au respect des droits de la femme afin d'améliorer son statut juridique. Le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme, adopté à Maputo le 11 juillet 2003.

### **Sur le plan national**

- la Constitution du 31 mars 1996 révisée en 2005 prône l'égalité des tchadiens des deux sexes. L'article 13 stipule que « les tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la Loi ». Les articles 62 et 108 garantissent à tout tchadien le droit d'être électeur et éligible;
- le Code électoral en son article 3, « sont électeurs, les citoyens des deux sexes âgés de dix-huit (18) ans, ... ». L'article 10 précise que « nul ne peut refuser l'inscription sur les listes électorales, ... ». L'article 16, quant à lui, accorde le droit à tout tchadien de faire acte de candidature.
- la Loi n° 038/PR/96 du 11 décembre 1996 portant code de travail assure, dans son article 3, l'égalité des sexes en matière de travail, de même l'article 5 de la Loi n° 015/PR/1986 portant statut de la fonction publique modifiée par la Loi n°017/PR/2001 stipule l'égal accès aux emplois publics.
- le Décret N°186/PR/MASF/02 du 16 avril 2002, portant Institution de la Semaine Nationale de la Femme Tchadienne (SENAFET).
- la Loi N°019/PR/95 du 04 septembre 1995, portant adoption de la Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au développement au Tchad ;
- l'Arrêté N°486/PG du 26 février 1960 pris en application de l'article 4 de l'arrêté N°216 du 21 mars 1956, portant modification aux délais impartis pour la production des certificats médicaux de grossesse.

### **Atouts politico institutionnels**

L'année 1990 a été celle où la femme a été au cœur des préoccupations. L'Etat avait mis en exergue les conditions de vie des femmes, et réfléchi sur les voies et moyens susceptibles de les aider à avoir une meilleure condition de vie. Pour preuve nous avons entre autre :

- **Ministère de la Femme**, de la Protection de la Petite enfance et de la Solidarité Nationale: promouvoir la participation effective de la femme sur le plan politique ; organe de coordination de la politique et des activités liées au Genre. Il Veille à la mise en œuvre de la Politique d'Intégration de la Femme au Développement et en assurer le suivi, Contribuer à la prise en compte de l'approche « Genre » dans les politiques et programmes nationaux ;



- **Maison de la femme** : un espace d'orientation et de renforcement des capacités des femmes dans la conduite de l'action publique ; elle assure la collecte et la vulgarisation des documents importants nationaux et internationaux relatifs à la promotion politique de la femme.

### 3.3. Les moyens pour la femme d'entrer dans la vie politique

Ils s'observent à travers le cadre associatif qui constitue un tremplin pour l'ascension dans la vie politique. Par ailleurs, l'entrée dans la vie politique de certaines femmes passe aussi par l'adhésion de celles-ci dans les partis politiques.

#### 3.3.1. Les associations

Au Tchad, l'éclosion des mouvements associatifs observée depuis les années 1990 favorise l'émergence des femmes longtemps écartées des affaires politiques de la nation. Le milieu associatif permet aux femmes de s'ouvrir aux autres, de dissiper leur timidité et de s'intéresser au débat public qui a cours dans le pays.

En effet, par la renaissance des mouvements associatifs et l'instauration du processus de démocratisation, les femmes s'imposèrent grâce à leur compétence. Les associations peuvent être d'ordre professionnel (femmes juristes, associations des femmes de l'Administration publique, syndicat des femmes de la poste, etc.), commercial (Amicale des femmes vendeuses de poissons, groupements des vendeuses de pagnes, Amicale des commerçantes des produits vivriers, etc.), régional (Association des femmes du Mandoul, femmes du Kanem pour le développement, Amicale des femmes goranes, etc.). On en dénombre plus de millier de nos jours selon les données fournies par la Cellule de Liaison des Associations Féminines (CELIAF).

L'appartenance à une association, permet à la femme de tester ses capacités à prendre la parole en public, son aptitude à discuter et à être leader.

#### 3.3.2. Les partis politiques

Les partis politiques constituent aussi une porte d'entrée en politique. Depuis la signature de l'ordonnance relative aux modalités et aux conditions de création de partis politiques le 04 octobre 1991, les femmes avaient activement pris part à la fondation de certains partis politiques. Mais au sein de ces partis, eu égard aux considérations socioculturelles, elles étaient souvent sous-estimées ou négligées. L'appartenance à un parti politique a permis à la femme d'être très présente sur la scène politique. Si aujourd'hui beaucoup de femmes ont pu percer sur le terrain de la politique, c'est aussi grâce à leur dynamisme, leur combativité et surtout grâce à l'école qui leur a permis d'être compétitive et de concurrencer les hommes.

- **Femmes députées** : 28 femmes députées sous l'actuelle législature ;
- **Femmes ministres** : huit (08) femmes ministre sur 38 membres du Gouvernement ;
- **Femmes chefs de parti politique** : Quatre (04) femmes chefs de parti politique.

## 4. Femme et économie

La promotion économique de la femme signifie que la priorité est de faire de la femme une actrice économique bénéficiant d'une incitation des pouvoirs publics, de l'accès au crédit en vue de la prise en charge de son propre développement.

La femme tchadienne joue un rôle important dans le développement économique du pays. A l'image de la population tchadienne, la majeure partie de la population féminine se trouve en milieu rural. Sur le plan économique, elle intervient, dans le milieu urbain et rural, dans les secteurs clés de la production alimentaire : production, transformation et commercialisation des produits agricoles, et autre. Elle assure, en milieu rural, la grande part de l'approvisionnement du foyer en eau et en bois de chauffe. Malgré ce rôle économique de la femme tchadienne, peu d'attention est accordée à la dimension genre dans l'élaboration des politiques nationales.

Cependant quel rôle joue la femme dans l'économie ? Quelles sont les difficultés que la femme rencontre dans les activités économiques ? Quelles stratégies pour le développement économique de la femme ?

### 4.1.1. Le rôle de la femme dans l'économie

Considéré toujours comme pilier de l'économie nationale, le secteur agricole est un grand pourvoyeur d'emplois occupant plus de 2/3 de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes (FAO 2015). La femme joue un rôle très important dans le développement économique d'un pays que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain.

**En milieu rural :** Dans le milieu rural, les femmes sont chargées de la corvée d'eau, de celle du bois, sans parler de l'utilisation d'instruments rudimentaires pour effectuer ces travaux. Le rôle de la femme dans la chaîne de production ne s'arrête pas là. L'activité agricole voit également sa participation.

En matière de nutrition et de sécurité alimentaire, le rôle des femmes est essentiel, tout particulièrement en matière de production vivrière. Des heures de travail consacrées à la production vivrière sont assurées par les femmes ; des exploitants agricoles sont des femmes et des labours, des semis, des sarclages et des récoltes et presque toute la production maraîchère en milieu paysan sont assurés par des femmes. Concernant l'activité commerciale des femmes en zone rurale, elle se déroule autour des produits de la pêche, de l'agriculture, etc.

**En milieu urbain :** Les activités de production des femmes sont nombreuses. On peut citer parmi celles-ci :

**L'activité commerciale :** Ce rôle est bien souvent cantonné dans l'activité informelle. Nous pouvons citer bien sûr les vendeuses de pagne, dont l'activité, organisée autour du commerce des pagnes de la marque leur donnant une puissance économique reconnue. Elle suscite la mise en œuvre de réseaux par les transactions de demi-gros ou détail, profitables pour une catégorie importante d'acteurs. Les femmes vendeuses de poissons etc. L'activité commerciale est le mode de travail le plus couramment pratiqué par les femmes et engendre une importante masse d'argent.

#### 4.1.2. Les obstacles aux activités économiques des femmes

Les femmes rencontrent toujours des obstacles relatifs au renforcement de leur statut économique et à leur statut de chef d'entreprise. Ces obstacles sont entre autre :

- la division sexuelle des tâches à l'intérieur de la sphère de production et surtout domestique laisse peu de temps à la femme pour investir dans le domaine de l'activité économique. La mobilité économique des femmes est très faible, ce sont les femmes qui cultivaient les champs, allaient chercher l'eau, faisaient la cuisine ;
- exigence de l'approbation du mari : Les femmes ont été privées de l'accès aux sources de revenu car l'exercice d'une activité lucrative était soumis à l'approbation du mari, selon *Dr Gali Ngoté Gatta* l'argent porte en lui la cause du déséquilibre socio-économique ;
- l'inexistence de droit à l'accès de la terre des femmes : Le refus d'accès à la source de revenu se lit aisément en matière du droit à l'accès à la terre pour les femmes qui est inexistant. La femme ne peut prétendre posséder et contrôler un bien aussi inestimable que la terre. Cette privation est la cause principale de pauvreté de la femme qui ne se résume à une privation de pouvoir et de son statut social ;
- entraves structurelles causées par des lois et des institutions discriminatoires qui réduisent leurs possibilités d'exercer une activité lucrative ;
- mobilisation très limitée des ressources financières ;
- absence de formation en management (pour celles qui exercent dans le secteur informel) ;
- barrières culturelles : difficultés liées au genre, les hommes évoquent comme raisons à leur opposition au travail de leurs femmes, les risques accrus d'infidélité, la négligence ou l'imperfection des soins et de l'éducation des enfants, l'arrogance vis-à-vis des époux pouvant conduire au mépris, au dénigrement de ce dernier empêchant ainsi la femme d'exercer une activité économique.

#### 4.1.3. Les stratégies

Il s'agit d'exprimer des besoins inconnus ou négligés, proposer des modes d'action réalistes et ajustés aux réalités locales, afin de repenser l'articulation économique, c'est en cela que ces initiatives offrent des opportunités inédites de justice sociale et d'accès réel aux droits.

Ces stratégies sont entre autres :

- l'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prises de décisions à travers le renforcement de leurs capacités afin que les femmes puissent jouer efficacement leur rôle dans la politique économique féminine ;
- l'accès des femmes au microcrédit : voici un exemple de microcrédit : Lorsqu'une femme souhaite obtenir un microcrédit, elle doit soumettre son projet au comité des femmes. Celles-ci étudient les projets, statuent en fonction de leur faisabilité, définissent avec la candidate au microcrédit les modalités de remboursement et gèrent les sorties et les entrées d'argent pour l'ensemble des microcrédits accordés. Les femmes qui ont eu recours au microcrédit doivent

rembourser la somme empruntée, et l'ensemble des remboursements va servir à financer d'autres projets comme par exemple la construction d'un puits, d'un centre de soins, d'un moulin à mil ;

- encourager le regroupement de femmes pauvres ;
- inciter les femmes à se prendre en charge en leur facilitant l'accès à l'emploi ;
- alléguer du dynamisme de l'action collective féminine dans le but de lui déléguer certaines missions d'intérêt général ;
- prendre des mesures visant la mise en pratique effective des droits de la femme ;
- favoriser l'accès des femmes à la terre.

# **Deuxième partie : Importance de la fréquentation des établissements sanitaires**

## **INTRODUCTION**

Le Tchad comme plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne fait face à plusieurs phénomènes sanitaires et plus précisément ceux liés à la santé maternelle et infantile. Parmi ces phénomènes surprenants il y a la non fréquentation des services de santé. Ce défaut ou ce manque d'intérêt envers les services de santé expose la population à plusieurs autres phénomènes évitables comme la mortalité maternelle et infantile conséquence de la grossesse précoce, du non suivi prénatale, du non suivi des calendriers de vaccination des enfants.

Aussi les autres pandémies et épidémies qui ravagent le Tchad depuis des années telles que les infections sexuellement transmissibles, le choléra, les parasitoses intestinales qui sont loin d'être éradiqués sont dans la plupart de cas dues à un défaut de connaissance en matière d'hygiène que ce soit alimentaire, environnementale, corporelle, intime.

Pourtant depuis des années, les recherches ont permis de comprendre que ces phénomènes s'anéantissent dans certains pays de la métropole mais chez nous, aucune régression n'a été constatée. C'est ce qui justifie ce travail qui a pour objectif de former des chefs traditionnels sur l'importance de la fréquentation des établissements sanitaires.

Ce travail dans l'objectif d'être plus accessible, plus compréhensible abordera succinctement les risques des grossesses précoce, l'importance de la non fréquentation des services de santé, l'importance des vaccinations et enfin l'importance de l'hygiène dans les familles et communautés.

# MODULE I : RISQUES DES GROSSESSES PRÉCOCES

---

## Introduction

La grossesse chez les adolescentes reste une préoccupation partout dans le monde et plus particulièrement au Tchad. Pour certains, donner vie est une bénédiction mais pour d'autres, la grossesse est un grand poids socio-économique. Cette couche qui est encore vulnérable confrontée ce phénomène se livre à des pratiques comme les avortements clandestins, les infanticides conduisant à des pertes de vie. Ce module vise à amener les participantes à :

- maîtriser les risques de grossesse précoce et faire des sensibilisations dans leur communauté pour réduire le nombre de mariage avant 18 ans ;
- susciter la compréhension et l'appui à la réduction du nombre de grossesse avant l'âge de 20 ans ;
- convaincre les chefs religieux à se joindre à eux pour effectuer les sensibilisations et empêcher les mariages précoces ;
- augmenter l'utilisation des contraceptions chez les adolescentes qui risquent de tomber enceintes sans le savoir ;
- sensibiliser les parents pour l'éducation sexuelle en famille et la surveillance parentale pour réduire le nombre d'avortement à risque.

**Cible : Chefs traditionnels**

**Durée de l'évaluation des prérequis ou test de connaissance : 30 minutes**

**Durée de la formation : 2h**

### Objectif pédagogique

A la fin de ce module, les participants(es) doivent être capable de :

- définir la grossesse précoce ;
- connaître les risques de la grossesse précoce sur le plan sanitaire ;
- comprendre les risques liés au mariage précoce ;
- connaître les risques de la grossesse précoce sur le plan social et éducatif.

## 1. Grossesse précoce

### 1.1. Définition

Selon l'organisation mondiale de la santé (2012), la grossesse précoce est toute grossesse qui survient entre 15 à 19 ans. Autrement dit toute grossesse qui survient sur un terrain immature. Ce terrain immature fait de la grossesse précoce est un fléau qui comporte aussi bien des risques sanitaires, socioéconomiques, socio-éducatifs.

## 1.2. Que dit la loi face au mariage précoce

L'article 368 du Code pénal prévoit une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans contre toute personne qui contraint une mineure à se marier et la personne qui épouse une mineure. En plus de cette peine d'emprisonnement, la loi prévoit une amende allant de 500 000 FCFA à 5 000 000 FCFA contre les personnes reconnues coupables de cette infraction.

## 1.3. Risques sanitaires

Sur le plan sanitaire, la grossesse précoce qui est le plus souvent la conséquence des mariages précoces dans notre communauté présentent des risques tant pour la mère que pour l'enfant. Ces risques sont :

- l'accouchement prématuré dû à l'immaturation de l'organisme maternel ;
- mort fœtal intra-utérine ;
- faible poids de naissance par déficit de perfusion placentaire ;
- fistules obstétricales à cause de du rétrécissement du bassin maternel ;
- souffrance fœtale à cause du travail prolongé, de la dystocie ;
- mort maternelle;
- grossesse molaire qui est une prolifération anarchique du placenta et d'absence du fœtus ;
- décollement prématuré du placenta, cause de l'hémorragie pendant l'accouchement ;
- rétention placentaire, cause de l'hémorragie du post-partum ;
- mauvaise irrigation placentaire ;
- anémie ou carence nutritionnelle : étant encore jeune, le corps de l'adolescente est en plein croissance ; enceinte, l'adolescente rivalise la nourriture avec le fœtus;
- psychose puerpérale : trouble du comportement maternel qui se manifeste par le rejet ou négligence de l'enfant et même sa mise à mort ;
- accouchement dystocique : fracture du bassin maternel, chevauchement de la fontanelle du fœtus ;
- risque de cancer de sein, du col et de l'utérus à cause de l'exposition précoce à aux hormones ostrogéniques.

## 1.4. Risques socio-éducatifs

Sur le plan socio-éducatif, l'on ampute à la grossesse le type de relation entre parent et enfant (soutien, proximité, chaleur), la supervision ou la régulation parentale des activités des enfants, les attitudes et les valeurs parentales contre les relations sexuelles des adolescents (relations sexuelles non protégées) et les grossesses de l'adolescence. On peut également ajouter l'attitude de l'environnement familial par rapport aux questions de sexualité : un environnement familial hostile et fermé aux questions entourant la sexualité amène au non communication et à la culpabilité des jeunes face à ces questions, ce qui n'encourage pas un comportement sexuel sain et responsable. A cela s'ajoute la domination du sexe masculin qui impose



la non utilisation des moyens contraceptifs, la religion qui encourage les comportements en matière de fécondité même si la relation est complexe, la présence ou non d'un interlocuteur avec qui on peut parler de la sexualité. Malheureusement lors que la grossesse survient on assiste à :

- des conflits familiaux : incapacité de la jeune maman à se gérer, gérer son enfant et son couple bref à s'adapter à son nouveau statut de femme au foyer avec l'enfant à la charge ;
- discrimination sociale en cas de grossesse hors mariage (vagabonde, fille de la rue, prostituée) ;
- perte d'identité : passage brusque de l'enfance à l'adulte, déstabilisation psycho-physique ;
- abandon scolaires conduisant à un manque d'instruction et donc à une mauvaise éducation ou suivi des enfants voire la délinquance juvénile.

### **1.5. Risques économiques**

Sur le plan économique, la grossesse précoce constitue un véritable fardeau pour la famille. Un enfant ne peut s'occuper d'un autre enfant. Dans la plupart des cas, les grossesses précoces surviennent dans les milieux socio-économiques défavorisés, dans les quartiers les plus pauvres, dans lesquels les jeunes filles ont de faibles attentes concernant leurs perspectives d'avenir sur le plan scolaire et professionnel. Aussi ces jeunes filles sont moins enclines à utiliser les méthodes contraceptives d'urgences. Face à la grossesse, la situation s'aggrave. On assiste ainsi à :

- une incapacité de la jeune fille à effectuer des activités rémunératrices : perte de motivation ou de force physique pour effectuer les activités au-delà de celles ménagères
- une surcharge du mari
- une insatisfaction financière de la famille : le mari seul ne peut seul avec ses revenus parfois précaires couvrir les dépenses familiales
- une aggravation de la précarité économique qui fait demeurer la famille dans la pauvreté, sources des autres problèmes sanitaires et sociaux.

### **Evaluation finale**

- donner l'intervalle de l'âge de la grossesse précoce
- que dit la loi face au mariage précoce ?
- citer au moins 4 risques sanitaires de la grossesse précoce
- citer au moins 5 risques économiques de la grossesse précoce
- citer au moins 4 risques socioéducatifs de la grossesse précoce
- pourquoi dit-on que la grossesse précoce est un fléau ?
- réflexion : Comment peut-on lutter contre les mariages précoces dans notre communauté ?

## **MODULE 2 : FREQUENTATION DES CENTRES DE SANTÉ, VACCINATION ET HYGIENE**

### **Introduction**

L'un des problèmes auxquels fait face le gouvernement et les acteurs de la santé est la non fréquentation des centres de santé. Les hôpitaux et centre de santé sont construits, équipés de matériels et de personnels mais la population ne s'y rend pas pour des raisons qui varient d'un milieu à un autre. Pourtant la plupart des maux comme les maladies parasitaires, les infections sexuellement transmissibles et tant d'autres peuvent être réduites par la simple fréquentation des centres de santé. Il faudrait arriver à convaincre la population du fait que toutes les maladies n'ont pas absolument des causes empiriques. Le fait de passer d'abord par les radiothérapeutes avant de venir au centre de santé retarde les soins et exposent aux morbidités et mortalités. Pour ce module, il faudrait amener les participantes à :

- convaincre leur communauté de l'importance de la fréquentation des centres de santé ;
- amener leur communauté à reconnaître certaines maladies qui ne peuvent être traitées sur le plan médical.

**Durée de l'évaluation des prérequis : 30 minutes**

**Durée de la formation : 2h Objectifs pédagogiques**

A la fin de ce module, les participantes doivent être capable de :

- définir un centre de santé
- donner les différentes importances de la fréquentation d'un centre de santé.

### **1. Importance de la fréquentation des centres de santé**

#### **1.1. Importance préventive**

La fréquentation d'un centre de santé à titre de prévention présente de nombreux avantages pour la population :

- éviter des complications des maladies ;
- dépistage précoce des maladies telles que la stérilité cause de fois des grossesses tardives ;
- être sensibilisé sur l'importance de concevoir à un âge acceptable (entre 20 et 25 ans) ;
- être sensibilisé sur les techniques d'hygiène quotidiennes ;
- être informé sur les méthodes de prévention des maladies courantes telles que le VIH, l'hépatite, le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires chez les enfants ;
- éviter l'exposition constante aux médicaments de la rue entraînant le plus souvent les résistances engendrant le traitement plus long et plus coûteux.

## 1.2. Importance curative

La fréquentation d'un centre de santé en cas de maladie présente les avantages suivants :

- prise en charge précoce et efficace des maladies ;
- éviction des séquelles temporaires et permanentes des maladies ;
- limiter et éviter des récurrences.

## 1.3. Importance économique

L'état de santé d'une population détermine son niveau de développement car un pays doté d'un bon capital humain réalise de bonnes performances économiques. Les avantages économiques liés à une population en bonne santé sont :

- réduction des dépenses sanitaires familiales ;
- réduction des charges sanitaires du pays et donc augmentation de la productivité nationale ;
- diminution des absences scolaires et de travail ;
- présence permanente d'une population en bonne santé.

### **Evaluation (30 minutes)**

1. Pourquoi faut-il encourager les gens à venir au centre de santé ?
2. Question de réflexion : Pourquoi les gens ne fréquentent pas les centres de santé dans notre communauté ?

## 2. Importance de la vaccination des enfants

### **Introduction**

Tout comme les consultations prénatales et postnatales, le suivi des calendriers de vaccination des enfants est un élément vital dans la lutte contre les mortalités néonatales et infantiles. A commencer par les pneumonies et les diarrhées, successivement les premières et deuxième causes de mortalités, les vaccins permettent à 80% de limiter la survenue de ces affections. Malheureusement les idées préconçues selon laquelle les vaccins rendent stériles les enfants, les empêchent d'être viriles ou que ça les rendent plus malades empêchant les femmes de suivre le calendrier. C'est pour cet effet que les participantes auront pour devoir ;

- de sensibiliser les femmes de la communauté sur les nécessités des vaccinations ;
- sensibiliser les leaders d'opinion (chef traditionnel, imam) à encourager les femmes à faire vacciner leurs enfants ;
- suivre personnellement les enfants de moins de 9 mois concernant le plan de vaccination.

## **Cible : Chefs traditionnels**

**Durée d'évaluation des prérequis : 30 minutes**

### **Objectif pédagogique**

A la fin de ce module les participantes doivent être capable de :

1. identifier les différents vaccins administrés aux enfants de 0 à 11 mois ;
2. énumérer les différentes maladies combattues par ces vaccins ;
3. dégager les avantages du suivi adéquat du calendrier vaccinal des enfants de 0 à 11 mois.

### **2.1. Définition**

Le vaccin est toute substance inoculée à un individu pour l'immuniser contre la maladie qui a produit cette substance.

La vaccination des enfants a pour objectif principal de prévenir les maladies infantiles qui sont les principales causes de la mortalité infantile. Chaque vaccin est spécifique, combat une ou des maladies bien déterminées. Le non suivi rigoureux du calendrier rend l'enfant plus vulnérable aux maladies. Certains vaccins se prennent en une ou plusieurs doses. Ainsi les participants auront pour rôle d'amener les parents, les leaders d'opinion à accepter les vaccins et laisser les enfants se faire vacciner ; d'expliquer, sensibiliser les mamans sur la nécessité de respecter le calendrier, de faire vacciner correctement leurs enfants car une dose à la naissance ne suffit pas.

### **2.2. Importances du vaccin**

Un bon suivi du calendrier vaccinal de l'enfant entraîne un respect de la courbe de croissance et le bien être psychomoteur de l'enfant en combattant toutes les maladies citées ci-dessous.

Tableau 4: Calendrier des enfants de 0 à 9 mois

Age	Vaccin	Maladies combattues	Nom de la maladie en arabe
A la naissance	Polio +BCG	Poliomyélite et	Shalal
		tuberculose	Gou -ha
06 semaines après la naissance	Polio 1 +DTC -HepB- Hib1	Poliomyélite	Shalal
		Coqueluche	Amhouhou, Soûl
		Diphthérie	Amhilegué,
		Tétanos	Amfiréhané
		Hépatite B	Amssoufar
10 semaines après la naissance	Polio 2 +DTC -HepB- Hib2	Poliomyélite	Shalal
		Coqueluche	Amhouhou, Soûl
		Diphthérie	Amhilegué,
		Tétanos	Amfiréhané
		Hépatite B	Amssoufar
14 semaines après la naissance	Polio 2 +DTC -HepB- Hib2+ VPI	Poliomyélite	Shalal ,
		Coqueluche	Amhouhou, Soûl
		Diphthérie	Amhilegué,
		Tétanos	Amfiréhané
		Hépatite B	Amssoufar
9 mois après la naissance	VAA + VAR + MenAfriVac + Vitamine A + Mebendazol	Rougeole, fièvre jaune	Am kinyengyeng
		Fièvre jaune	Amssoufar
		avitaminose	
		Les verres intestinaux	

### Evaluation finale : 30 minutes

#### Questions d'évaluation

- Qu'est-ce qu'un vaccin ;
- Quels sont les différents vaccins du calendrier ainsi que les périodes d'administration
- Citer les différentes maladies combattues par ces différents vaccins.

## 3. Importance de l'hygiène dans la prévention des maladies

### 3.1. Introduction

L'hygiène est l'ensemble des moyens et techniques utilisée pour empêcher l'apparition d'une maladie. Le véritable problème qui conduit le plus souvent au non-respect des règles d'hygiène dans les communautés et les familles est le manque de connaissance et de moyens et parfois le manque de volonté. Néanmoins il existe des mesures plus simples, plus accessibles pour faire empêcher la survenue de la maladie. Il revient alors aux participants de :

- amener la communauté à adopter les mesures simples d'hygiène pour empêcher la survenue de la maladie ;
- faire comprendre à la population qu'il y a beaucoup à gagner en respectant les règles d'hygiène, mais beaucoup à perdre si elle ne respecte pas par exemple l'utilisation du savon pour laver les mains ;
- organiser les journées de salubrité dans les quartiers pour l'environnement propre.

**Cible : Chefs traditionnels**

**Durée d'évaluation des prérequis : 40 minutes**

**Durée de formation 2h 30 Objectifs pédagogique**

A la fin de ce module, les participantes doivent être capable de :

1. définir l'hygiène ;
2. identifier les moyens de prévention des maladies diarrhéiques ;
3. appliquer les différentes mesures d'hygiène (alimentaire, environnementale, corporelle, vestimentaire, l'hygiène intime) ;
4. sensibiliser la communauté sur l'hygiène comportementale.

**3.2. Hygiène environnementale**

Pour lutter contre les maladies comme le paludisme, les morsures des insectes et les maladies diarrhéiques (la fièvre typhoïde, le choléra, dysenterie amibienne etc.) il est nécessaire de suivre les mesures d'hygiène environnementales ci-après :

- assurer le désherbage des alentours des maisons ;
- dégrader les poubelles, si possible quotidiennement ;
- éviter la présence des eaux stagnantes autour des maisons ;
- nettoyer quotidiennement les chambres à coucher ;
- éviter de cohabiter avec les animaux domestiques si oui ménager leurs enclos un peu loin des maisons et les entretenir ;
- dégager les boites de conserve autour des maisons ;
- éviter de faire les selles à l'air libre de préférence avoir les latrines dans les maisons pour faire les besoins.

**3.3. Hygiène alimentaire**

**Toujours se laver les mains avant de manger, après les toilettes et avant de préparer les repas.**

- bien laver les fruits et légumes avec de l'eau propre et un peu d'eau de javel ;
- bien cuire les aliments mais plus particulièrement la viande ;

- toujours utiliser les ustensiles propres ;
- garder les cuisines propres et aérées ;
- utiliser de l'eau propre pour laver les ustensiles de cuisine et quand c'est sale il faut changer. A la fin de la vaisselle il faut couvrir les ustensiles ;
- laver les jarres avec du savon et désinfecter régulièrement ;
- décontaminer l'eau de boisson avec l'eau de javel ou faire bouillir ;
- mettre deux gobelets sur les jarres d'eau : une pour prendre l'eau dans la jarre et l'autre pour boire et les laver au moins 3 fois par jour ;
- ne pas boire l'eau des carafes utilisées pour les toilettes lors de l'ébullition ;
- éviter de manger les aliments malsains dans les rues.

### 3.4. Hygiène corporelle et vestimentaire

Les pratiques habituelles d'hygiène corporelle et vestimentaire sont :

- porter les habits propres, même s'il y en a qu'un seul, il faut toujours bien laver ;
- se laver au moins une fois par jour ;
- porter les habits qui couvrent tout le corps pour éviter les piqûres de moustiques ;
- éviter de s'échanger les habits ;
- éviter d'entasser les habits car c'est un foyer de prolifération des moustiques et d'autres insectes ;
- brosser quotidiennement les dents ;
- bien entretenir les cheveux ;
- éviter la promiscuité ; au plus trois personnes par chambre ;
- éviter de porter les habits trop serrés pour permettre l'aération des pores.

**Evaluation finale : 40 minutes**

#### **Question d'évaluation**

1. Comment peut-on rendre notre environnement sain ?
2. Quelles sont les mesures de pratique de l'hygiène corporelle et intime ?
3. Quelles sont les mesures pratiques de l'hygiène alimentaire ?

# **Troisième partie : Adaptation au changement climatique et cohabitation pacifique**



# MODULE I : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Introduction

Les changements climatiques affectent déjà gravement l'environnement, les ressources naturelles et les populations qui en dépendent, en particulier les communautés les plus vulnérables (IPCC, 2001), à cause de leurs capacités d'adaptation limitées et leur grande dépendance des ressources à forte sensibilité climatique telles que les ressources en eau et les systèmes de production agricole (GIEC, 2001). Il est maintenant scientifiquement admis que le changement climatique est une réalité avec laquelle l'humanité devra composer (PANA-Togo, 2009).

Les changements climatiques évalués par le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) dus à la modification de la teneur en gaz de l'atmosphère indiquent diverses tendances actuelles et futures susceptibles de se manifester au niveau mondial et africain : hausse des températures, montée du niveau des océans, variabilité accrue de la pluviométrie et des caractéristiques des saisons agricoles, recrudescence de phénomènes extrêmes tels que les sécheresses et inondations (BOAD, 2010).

Cependant, certains pays d'Afrique subsaharienne connaissent d'ores et déjà des conditions climatiques qui rendent l'agriculture difficile. Il est probable que le changement climatique réduise la durée de croissance végétale, surtout dans certaines régions du continent (Thonon, 2006) voire, au pire, contraigne de vastes régions agricoles marginales à abandonner toute activité productive (GIEC, 2007b).

Selon les prévisions, le rendement des récoltes devrait diminuer, dans certains pays, de quelque 50 % d'ici 2020 ; quant aux revenus agricoles nets, ils pourraient chuter de pas moins de 90 % d'ici 2100, les exploitants en culture pluviale étant les plus frappés par ce phénomène. Inévitablement, cette situation portera atteinte à la sécurité alimentaire, et par conséquent, l'analyse du niveau de vulnérabilité des agriculteurs permettra de prioriser les stratégies d'adaptation, en réponse aux impacts des risques climatiques pour la prise des décisions utiles, afin d'améliorer les performances de production agricole.

D'après le fonds des nations unies pour la population (FNUAP, 2009), le réchauffement climatique menace d'aggraver la pauvreté et alourdir le sort des communautés vulnérables, notamment avec la sécheresse, la baisse de rendement agricole, les inondations, les migrations, etc. «tous les effets de changements climatiques qu'on rencontre dans le monde sont déjà perceptibles au Tchad : qu'il s'agisse de l'augmentation de la température, de l'impact sur la déforestation, l'émission des gaz à effet de serre, etc. ». Et le FNUAP invite les pays africains à mettre en œuvre des mécanismes pour s'adapter à la nouvelle donne.

Ainsi, les objectifs spécifiques de cette partie consistent à :

- analyser la perception des paysans sur la variabilité du climat ;
- identifier les structures intervenant dans la résilience de ces agriculteurs ;
- analyser les mutations socioéconomiques au sein des communautés paysannes;
- identifier les stratégies développées par les paysans et des organisations d'accompagnement.

## **1. Le climat au niveau mondial**

La température moyenne à la surface de la Terre a déjà augmenté de 0,6°C au 20ème siècle. Selon les modèles climatiques et les hypothèses d'évolution des émissions de CO<sub>2</sub>, le réchauffement mondial sera compris en moyenne entre 1,4 et 5,8°C au 21ème siècle (GIEC, 2007). Le niveau moyen de la mer a augmenté de 0,17 mètres au 20ème siècle, il est prévu pour le 21ème siècle une augmentation comprise entre 0,18 et 0,59 mètres (GIEC, 2007).

Globalement, la distribution des précipitations quotidiennes pourrait évoluer dans le sens d'une augmentation de la proportion de pluies torrentielles (Vellinga et Verseveld, 2000). L'Afrique, bien qu'il ait le moins contribué aux changements climatiques, c'est le continent le plus vulnérable à ces changements parce que la pauvreté, qui y est généralisée, restreint ses capacités d'adaptation. La plupart des scénarii de changement climatique prévoit pour l'Afrique une diminution des précipitations qui varie de 0,5 à 40% avec une moyenne de 10 à 20% pour les horizons 2025 (Adger et al., 2005a). Les précipitations annuelles devront diminuer dans une grande partie de l'Afrique méditerranéenne, le nord du Sahara et en Afrique australe (Christensen et al., 2007), alors que les projections de l'évolution de la pluviométrie dans le Sahel, sur la côte guinéenne, et le sud du Sahara restent incertaines (Christensen et al., 2007).

Cependant, les conséquences souvent néfastes sur l'agriculture, se feront sentir à toutes les latitudes, en particulier dans les pays en développement comme le Tchad (COPEIAA, 2006), avec des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire (FAO, 2008). Pour bon nombre de pays en voie de développement, une augmentation de 1°C pourrait réduire de 10 % les récoltes de céréales, dont le maïs. On estime que la production de céréales dans les tropiques pourrait baisser de 30 % au cours des 50 prochaines années (Hodge et al., 2005). En Afrique, d'ici 2020, 75 à 250 millions de personnes devraient souffrir d'un stress hydrique accentué par les changements climatiques; dans certains pays, le rendement de l'agriculture pluviale pourrait chuter de 50 % d'ici 2020. Selon plusieurs scénarii climatiques, la superficie des terres arides et semi-arides pourrait augmenter de 5 à 8 % d'ici à 2080 (GIEC, 2007).

D'où, sans mesures d'adaptation appropriées, les systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques seront fortement fragilisés (Sarr, 2010). Les stratégies pour améliorer les capacités d'adaptations locales sont désormais nécessaires, pour minimiser les impacts potentiels du climat et assurer la stabilité régionale de la production alimentaire (Rosenzweig et Tubiello, 2007).

## **2. Définition de concepts clés**

### **2.1. Changement Climatique**

Un changement climatique correspond à une modification durable (de la décennie au million d'années) des paramètres statistiques du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la Terre, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines, principalement aux émissions de gaz à effet de serre produite par les activités humaines (UNESCO, 2014).

Par ailleurs la Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques définit les changements climatiques comme « les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

Le réchauffement climatique désigne la modification climatique de la Terre caractérisée par une augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère, sur plusieurs années. Il serait attribuable à 90% à l'Homme depuis 1950, selon les expertises du GIEC. Au Tchad, l'assèchement et le rétrécissement du Lac Tchad dus aux activités humaines le prouvent bien.

## **2.2. Climat**

Le climat se définit comme l'ensemble de phénomènes météorologiques (température, pression, précipitation, etc.) qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère à un point du globe. Il est influencé par deux types des facteurs : cosmiques et géographiques. Et il se définit à partir de l'analyse de certains éléments météorologiques : température, pression et précipitations.

# **3. Le Tchad et le changement climatique**

## **3.1. Cadre géographique du Tchad**

Le Tchad est un pays enclavé. Le port le plus proche, celui de Douala, se trouve à 1 700 km de N'Djamena, la capitale. La population tchadienne est estimée à environ 15 millions d'habitants en 2017 (INSEED, soit 27,2% de la population de la zone CEMAC). Elle est relativement jeune, et une forte majorité vit en milieu rural.

Quoique sur une tendance baissière, l'accroissement démographique est de 2,6% en moyenne chaque année. A ce taux, la population doublerait avant l'an 2040.

Avec cette hausse démographique, le changement climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer (GIEC, 2007). Il est l'un des défis les plus complexes de notre jeune siècle. Aucun pays n'est à l'abri de ses effets (World Bank, 2010).

### 3.2. Le climat au Tchad

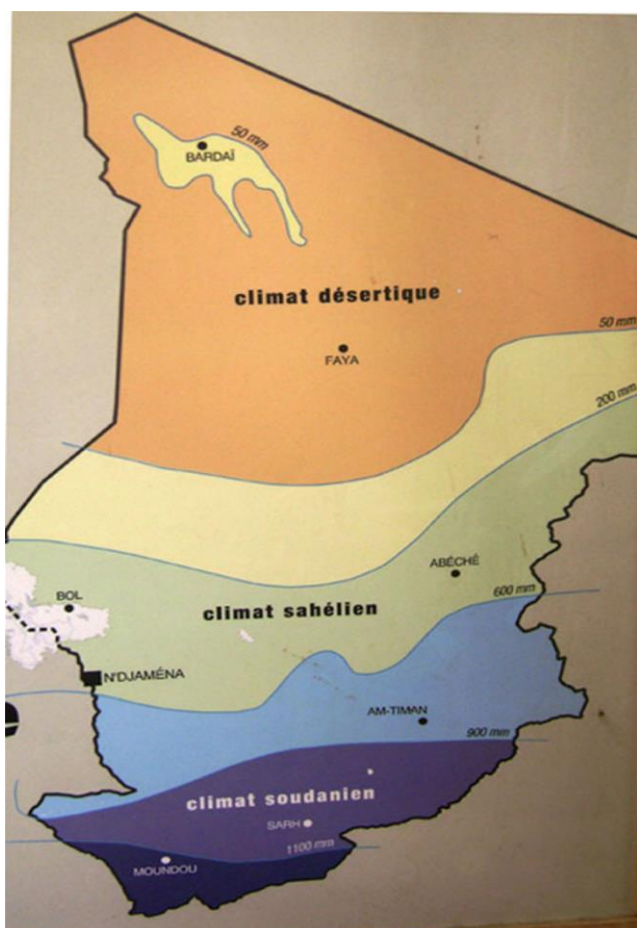


Le TCHAD est caractérisé par un climat de type continental chaud, avec une pluviométrie qui varie, du Nord au Sud du pays, entre 100 mm et 1.200 mm par an, influençant largement le système de production agricole. Cette pluviométrie est caractérisée surtout par une très forte variabilité annuelle avec un risque important de sécheresse.

Le pays est donc exposé aux aléas climatiques avec des effets très marqués sur les productions agricoles et alimentaires ainsi que

sur les productions fourragères et l'alimentation du bétail.

### 3.3. Les principales zones agro-climatiques



1. La zone saharienne (environ 47% de la superficie et 2% de la population totale) est caractérisée par une faible pluviométrie (50 à 200 millimètres) et la prédominance de l'**élevage** des dromadaires. La production **agricole** est localisée dans les lits des rivières desséchées (ouaddis) et porte sur les légumes, les dattes et certaines variétés de mil.

2. Au centre, la bande sahélienne couvre environ 28% de la superficie et reçoit une pluviométrie annuelle qui varie entre 400 et 800 millimètres. Elle se prête favorablement à l'**élevage** et à certaines cultures **vivrières** (céréales, arachide).

3. La zone soudanienne (région sud du pays) est caractérisée par une pluviométrie relativement abondante (entre 800 et 1200 millimètres) et le développement des **activités agricoles**. Le **coton** et la **cane à sucre** constituent les principales cultures de rente.

**En parcourant le pays du Nord au Sud, on passe par une succession de climats:**

- la zone saharienne au Nord englobant la région de Borkou, de l'Ennedi et de Tibesti est de type désertique avec de faibles précipitations, irrégulières et des écarts prononcés de températures. Il n'est pas rare que celles-ci atteignent 50 degrés le jour et qu'il gèle la nuit.
- la zone sahélienne connaît des pluies un peu plus abondantes mais tout aussi irrégulières. La chaleur y est forte et, à N'Djamena, elle peut atteindre 45 degrés au mois d'avril.
- la zone soudanaise au Sud, quant à elle, est de type tropical. La saison des pluies dure de mai à octobre. Les précipitations dépassent 800 mm/an et les saisons, au nombre de deux, sont nettement marquées. Moundou enregistre souvent 39 degrés au mois de mars. La température baisse ensuite durant la saison des pluies.

## **4. Les impacts du changement climatique**

### **4.1. Impact du changement climatique sur l'agriculture**

Le changement climatique avéré se caractérise principalement par :

- une augmentation de la température moyenne à la surface du globe, une augmentation de la teneur en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère ;
- une augmentation de la variabilité intra annuelle du climat (précipitations et événements pluvieux, écarts de températures, etc.) ;
- et une augmentation des fréquences des événements extrêmes (précipitations, fortes chaleurs ou forts gels, vents, orages violents, etc.).

La température constituant en quelque sorte « l'horloge » du développement de la plante, le CO<sub>2</sub> étant la source de carbone des végétaux supérieurs et l'eau étant nécessaire à leur métabolisme, et ces facteurs pouvant interagir, la production végétale peut s'en trouver fortement affectée.

### **4.2. Impact du changement climatique sur le sol agricole**

L'érosion hydrique des sols est directement proportionnelle aux précipitations, alors que l'érosion éolienne augmente fortement au-dessus d'une vitesse seuil du vent. Ces dégradations tendent à accentuer les stress hydrique et minéral des cultures, ce qui constitue une pression supplémentaire sur les régions déjà déficitaires. Parallèlement aux dégradations du milieu physique, les facteurs biotiques interagissent également avec les changements des températures et des précipitations. En particulier, les pathogènes et les nuisibles peuvent endommager les cultures et réduire fortement les rendements espérés à la hausse.

### **4.3. Impact du changement climatique sur le sol**

Les maladies bactériennes (comme par exemple, les rouilles) voient leur développement favorisé par des températures douces, des conditions d'humidité et de rayonnement favorables créant la rosée. Les adventices bénéficient, comme les cultures, des effets positifs de l'augmentation de la teneur en CO<sub>2</sub> atmosphérique. Or parmi les cultures alimentaires du monde, plus de 80 % sont des plantes en C<sub>3</sub>, qui si elles bénéficient plus de « l'effet fertilisant » du CO<sub>2</sub> pour leurs rendements que les C<sub>4</sub>, sont aussi plus sensibles au déficit hydrique. Et parallèlement, quatorze espèces d'adventices parmi les dix-huit les plus

agressives sont des plantes en C4, mieux adaptées à des températures chaudes (Soussana, 2001). Les nuisibles et en particulier les insectes phytophages apparaissent favorisés par une réduction de leur mortalité hivernale et pourraient se montrer plus agressifs, en consommant des quantités plus importantes de végétaux suite à une baisse de la qualité des feuilles ingérées qui seraient moins riches en protéines.

#### 4.4. Impact du changement climatique sur le cycle cultural

A l'échelle du cycle cultural tout entier, l'augmentation de la température provoque un raccourcissement du cycle cultural des plantes annuelles (comme la plupart des grandes cultures). Cependant, ce sont surtout les phases de montaison et de remplissage qui sont concernées, alors que la phase végétative se trouve allongée (par manque de températures basses nécessaires à la vernalisation). Le déplacement des phases thermosensibles (montaison et remplissage des grains) augmente les risques d'accident dus au gel ou à des températures trop élevées (Caroline G., 2005).

Si l'augmentation de la teneur en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère active la photosynthèse, elle peut être compensée comme nous l'avons vu par les interactions avec la température et le raccourcissement des cycles culturaux. De plus si la production primaire augmente, cela ne se traduit pas nécessairement par une augmentation du rendement. Outre la quantité, les rendements peuvent également être affectés en termes de qualité, en particulier, la teneur en azote des productions.

#### 4.5. Impact du changement climatique sur la santé humaine

Sur le plan sanitaire, au début des années 90, on était peu conscient des risques pour la santé que représentaient les changements climatiques. Ce manque de prise de conscience traduisait le manque général de connaissances concernant les effets néfastes probables de la perturbation des systèmes biophysiques et écologiques sur le bien-être et la santé des populations. Le rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 1991, en témoigne. La température et l'eau de surface ont toutes deux une influence importante sur les insectes vecteurs de maladies infectieuses comme le paludisme ou de maladies virales comme la dengue et la fièvre jaune. La hausse des températures favorise la reproduction des vecteurs et réduit la période de maturation de l'agent pathogène dans l'organisme du vecteur. Cependant, une trop grande chaleur ou un manque d'humidité peuvent nuire à la survie des moustiques.

De nos jours, le paludisme ne sévit que dans les régions tropicales et subtropicales. La sensibilité de la maladie au climat est illustrée par des zones en bordure de déserts et de hautes terres où des températures plus élevées et/ou des pluies associées peuvent augmenter la transmission du paludisme. Dans les zones de paludisme instable des pays en développement, les populations exemptes d'immunité sont plus exposées à des épidémies quand les conditions météorologiques favorisent la transmission. La chaleur est un risque sanitaire immédiat à envisager. Près des trois-quarts des jours chauds observés depuis 1850 sont attribuables au changement climatique (Fischer E, Knutti R., 2015). Rappelons que les canicules de 2003, 2006 puis de 2015 ont causé respectivement 15 000, 2 000 et 3 300 décès en excès en quelques jours en France (Fouillet et al, 2008).

#### 4.6. Impact du changement climatique sur le conflit éleveur-agriculteur

Au Tchad la dégradation du milieu, sous l'effet conjugué du changement climatique et de la pression humaine et animale, a amené les populations rurales à adopter des nouvelles stratégies pour minimiser les risques. Les agriculteurs ont une politique de réduction des risques qui s'exprime par la diversification des cultures. Partant de l'extension inexorable de l'espace cultivé (axe diversification des cultures), pour les pasteurs la réduction des risques a toujours été résolue par la mobilité et la diversification des espèces élevées (axe mobilité). La gouvernance des ressources naturelles, basée sur des valeurs sociales, est désormais remise en cause. Cette diversification des activités a opposé deux usages nouvellement concurrentiels des ressources naturelles. Cette diversification des activités a tendance actuellement à laisser de plus en plus la place à des situations conflictuelles. Les pasteurs sont souvent obligés de payer cher aux détenteurs de droits fonciers l'autorisation de forer un puits, cultiver une parcelle ou accéder à de bons pâturages. De ce fait, ils se tournent donc vers un système de production sédentaire avec recours à l'agriculture pour s'insérer dans la trame foncière, ce qui n'est pas sans conséquence sur la viabilité de leurs systèmes de production basés sur la mobilité et la flexibilité. D'autre part, à cela s'ajoute l'appropriation des terres agricoles et pastorales par les nouveaux éleveurs et agriculteurs qui marquent le foncier en interdisant aux anciens usagers d'y accéder. Toutes ces causes ont contribué par des mécanismes différents, mais avec des effets synergiques, à la rupture de l'équilibre préexistant entre les différents usagers des espaces. Le conflit apparaît souvent à l'occasion de dévastation des champs par les animaux. Comme le souligne Bourgeot (1999), « ces conflits sont en quelque sorte l'aboutissement d'une chaîne opératoire dont le principal maillon est l'amputation de la mobilité qui suscite, selon les cas, une divagation et/ou une concentration des troupeaux, génératrices des dégâts agricoles dans le premier cas et de surcharge dans le second ». Divagation et concentration s'inscrivent dans des conjonctures marquées par la raréfaction des ressources naturelles qui deviennent l'enjeu de compétitions conflictuelles et parfois meurtrières. Ne pouvant donc pas rester indifférentes à cette situation, les autorités traditionnelles ont commencé à réfléchir de manière sérieuse à ce phénomène qui a mis à rude épreuve la cohabitation pacifique qui a existé depuis toujours entre les communautés qui forment la nation tchadienne. Elles se sont fixées des priorités parmi lesquelles on trouve la médiation entre les acteurs impliqués dans les conflits liés à la gestion de l'espace et à l'utilisation des ressources naturelles.

#### 4.7. Impact du changement climatique sur les femmes

Les femmes et les hommes sont différemment impactés principalement par le changement et la variabilité climatique parce qu'ils ont des rôles dissimilaires socio économiquement parlant, en raison de la structure de prise de décisions dans les communautés, et aussi à cause de leur faible accès aux ressources et leur contrôle. Les changements climatiques renforcent les différences et les inégalités entre hommes et femmes, quant à leur vulnérabilité et leur capacité de réponse face aux conséquences de leurs effets. Les changements climatiques favorisent l'appauvrissement de la femme rurale et empêchent son autonomisation à cause des baisses de rendements agricoles et à cause et la raréfaction de la semence qui constituent ses seules sources d'approvisionnement et de revenus. Sur le plan sanitaire et environnemental, avec les changements climatiques, les femmes sont sujettes aux maladies telles que le paludisme et le choléra. Et elles ont des difficultés à continuer à assurer la sécurité alimentaire de leur famille et

communauté. Les femmes, actrices d'approvisionnement de la famille ressent aussi plus les effets des changements climatiques car avec la rareté d'eau et la disparition du couvert végétal, elles doivent effectuer des kilomètres à pieds pour la recherche de l'eau et du bois de chauffe.

#### **4.8. Changement climatique et tensions sociales**

Le Tchad, en pleine bande sahélienne, est le carrefour de nombreux modes de vie différents, qui aujourd'hui se multiplient, en raison du changement climatique, ce qui entraîne des tensions intercommunautaires et l'épuisement des ressources. Le changement du climat contraint les populations qui vivent dans la zone sahélienne à cohabiter avec d'autres tout en préservant leurs ressources et leurs moyens d'existence. Cette cohabitation forcée due aux effets du changement climatique crée des tensions sociales entre les populations. L'exemple du lac Fitri est édifiant. A 300 km à l'est de la capitale tchadienne de N'Djamena, le lac Fitri est traditionnellement un vivier important de pêche pour toute la région, et même au-delà, puisque le poisson est exporté jusqu'au Nigéria. En raison de la sécheresse qui affecte le Sahel depuis de nombreuses années, mais aussi les inondations, l'érosion des sols et la désertification aux alentours, le lac devient le théâtre de rencontres encore inimaginables il y a quelques années. En effet, les pêcheurs doivent à présent cohabiter avec des agriculteurs et des éleveurs ayant pour conséquence une pression supplémentaire sur les ressources que peut offrir le lac, dû à l'augmentation du nombre de personnes dépendant de ces ressources. Ils doivent également faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents en provenance du lac Tchad, eux-mêmes expulsés par d'autres pisciculteurs venus des pays voisins pour des raisons économiques ou sécuritaires. L'ambiance d'habitude cordiale laisse aujourd'hui la place à des tensions interethniques.

### **5. Stratégies d'adaptations au changement climatique**

#### **5.1. Les changements techniques**

Les changements techniques font partie des adaptations qui sont déjà en partie mises en place. En effet, certains consistent en des réadaptations d'itinéraires techniques déjà existants et ne réclament pas de changement majeur de mode de conduite des cultures. Par exemple, cela peut être une modification des dates de semis, des apports azotés, de la densité. L'évolution des dates de semis est déjà observable. D'autres adaptations impliquent la mise au point de nouvelles variétés adaptées à des conditions thermiques, hydriques et de pressions biologiques nouvelles, de la mise au point de nouveaux herbicides et pesticides plus efficaces. Cela concerne aussi la recherche de la mise au point de pratiques culturales innovantes (conservation des sols, irrigation, conduites culturales de manière générale, etc.).

#### **5.2. Anticipations économiques et politiques**

D'un point de vue privé, les souscriptions d'assurances font partie des formes d'anticipation possibles, cependant, la question de l'évaluation de la variabilité réelle des impacts reste posée et rend difficile le calcul des primes. D'un point de vue public, des mesures incitatives telles que les taxes, sur des apports trop élevés d'azote ou sur les émissions de GES, peuvent être mises en places, ou bien des primes pour l'application de certains modes de conduite de cultures. Les aides compensatoires peuvent également



compléter les mesures incitatives en indemnisant par exemple les pertes de rendement ou de revenu des agriculteurs. Les interactions et rétroactions physiques, techniques, et économiques qui s'exercent sur l'agriculture suite au changement climatique sont variées et complexes. Afin de les prendre en compte, au moins en partie, et afin de mieux pouvoir évaluer ensuite les dommages, les modèles peuvent nous aider à intégrer les différents aspects de la question. Selon la FAO (2009), les productions agricoles ont subi ces dernières années une régression d'au moins 35% globalement pour le secteur traditionnel. En moyenne, le revenu net généré par ce type d'agriculture est estimé à plus ou moins 7500 FCFA par ha et par campagne agricole.

### **5.3. Mise en place des systèmes d'alerte**

Certains proposent la mise en place d'un système d'information où les paysans sont informés sur les prix des denrées alimentaires dans différents marchés et peuvent ainsi écouler leurs produits à des prix raisonnables. Ce système consiste à faire circuler l'information entre les zones agricoles excédentaires et déficitaires afin de permettre l'écoulement des denrées alimentaires. Mais au-delà de l'écoulement des produits alimentaires, ce système permettra aussi d'alerter les producteurs agricoles et pastoraux sur les criquets ravageurs et les maladies du bétail afin de prendre des précautions nécessaires.

### **5.4. Gestion des conflits éleveur-agriculteur dus au changement climatique**

L'impact du changement climatique a atteint tous les secteurs d'activités notamment la cohabitation entre éleveurs-agriculteurs qui ne parlent que le langage d'affrontement. Face à la recrudescence des conflits opposant les deux communautés, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures. C'est ainsi que les couloirs et périodes de transhumance ont été tracés et définies. Mais en dehors des mesures gouvernementales, les autorités traditionnelles et coutumières ont mis leurs mains à la pâte face à la rupture de l'équilibre préexistant entre les différents usagers des espaces ruraux et suite à la récurrence des conflits liés à l'exploitation des ressources. Regroupées autour de l'Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad, jadis nommée Association des Chefs Traditionnels du Tchad, créée en 1993, ces autorités ont réfléchi à un avenir apaisé pour le monde rural tchadien. Ces réflexions, qui ont duré plusieurs années, ont permis à l'ACTT de créer un partenariat avec d'autres acteurs de terrain, notamment la société civile et les ONG. Le partenariat ainsi créé a permis à l'ACTT de se rapprocher des bailleurs internationaux pour mettre en place ce qui est connu sous le nom du réseau MEC (Médiation entre Eleveurs et Cultivateurs). Ce projet a duré douze ans et a permis de créer une coalition avec d'autres associations œuvrant dans le même but pour contribuer à la recherche d'une solution pacifique et négociée aux conflits qui opposent les éleveurs aux agriculteurs.

Pour ce, pour déterminer et quantifier les mesures d'adaptation mises en place par les communautés paysannes, plusieurs questions d'évaluation suivantes se posent :

1. Comment les paysans perçoivent-ils le changement climatique ?
2. Ont-ils connu des mutations dans leurs structures socioéconomiques ?
3. Y a-t-il des structures qui les accompagnent dans leur résilience ?
4. Quelles sont alors des stratégies développées conjointement ?

# MODULE II : COHABITATION OU COEXISTENCE PACIFIQUE

## Introduction

Le monde reste aujourd'hui encore en proie à de nombreux conflits qui représentent une entrave sérieuse au développement des populations au niveau local (communautaire), national, régional et international. Pour cette raison, il paraît urgent d'engager un processus de prévention afin de faciliter un développement harmonieux et équitable. Mais, comment prévenir un conflit sans en comprendre les causes profondes ?

La compréhension des causes profondes d'un conflit passe nécessairement par la connaissance de l'environnement, du territoire et des populations qui lui sont attachées. C'est l'ensemble de ces éléments ainsi que leurs interactions qui permettront de cerner globalement la nature des conflits. L'objet de cette analyse est donc de mettre à la disposition des acteurs de la paix des pistes de réflexion pouvant permettre de mieux cerner les contours des différents conflits rencontrés aujourd'hui. Quatre points principaux seront abordés : les différents types de conflits (I) ; la définition de la notion de prévention (II) ; les causes et les enjeux à l'origine des conflits (III) ; les stratégies employées dans les contextes de conflits (IV).

### 1. La typologie des conflits

**Le conflit** est une situation sociale où des acteurs en interdépendance, soit poursuivent des buts différents, défendent des valeurs contradictoires, ont des intérêts divergents ou opposés, soit poursuivent simultanément et compétitivement un même but. **La guerre** est un conflit armé opposant au moins deux groupes sociaux organisés. Exemple des conflits du Darfour au Soudan, la guerre civile en RCA, au Soudan du Sud, etc. Elle se traduit ainsi par des combats armés, plus ou moins dévastateurs et implique directement ou indirectement des tiers. Elle qualifie donc tous les conflits, ayant pour principales caractéristiques, la force physique, les armes, la tactique, la stratégie ou la mort de certains de ses participants (soldats, membres des communautés, résistants, etc.) ou de tiers. Dans le contexte du droit international les belligérants remplacent souvent le terme guerre par celui de conflit armé. La terminologie différencie plusieurs types de conflits : les conflits internes, et ceux frontaliers ou transfrontaliers.

**Les guerres « internes »** désignent les conflits opposant dans un même pays une partie de la population contre une autre (elles sont parfois qualifiées de **guerres civiles**). Chacun voit dans son ennemi, et même en celui qui voudrait rester neutre, un traître avec lequel il n'est plus possible de cohabiter et avec lequel aucun compromis territorial n'est possible (comme cela serait possible avec un ennemi étranger). C'est pourquoi l'unique issue envisagée est bien souvent l'anéantissement de l'autre et de ses alliés réels ou potentiels (y compris femmes et enfants), avec emploi de la terreur, ce qui rend ces guerres meurtrières et sans merci.

Au Tchad, ces conflits sont appelés conflits intercommunautaire et surviennent entre les populations pour le contrôle de la terre, des champs, des points d'eaux, etc. Ces conflits opposent les agriculteurs aux éleveurs suite à des dévastations de champs des premiers par les derniers. Les conflits intercommunautaire sapent la cohésion sociale et menacent la cohabitation pacifique car, ils sont souvent mal gérés par les

autorités et se soldent toujours par des pertes en vies humaines. Ces conflits sont récurrents au Sud du pays où les éleveurs-nomades viennent en quête de pâturage pour le bétail.

La confrontation de logique de puissances locales divergentes peut entraîner l'affrontement de communautés confessionnelles et nationales pour la suprématie dans les territoires, et les institutions locales. L'exemple de la crise Ivoirienne est à cet égard significatif. Malgré l'imposition d'un schéma simpliste par les médias et les populations occidentales qui voient dans la crise ivoirienne la manifestation d'oppositions « ethniques », on s'aperçoit que les causes sont plus complexes qu'on ne le pense. Le conflit a bien évidemment des causes culturelles et religieuses, mais pas uniquement. Les facteurs politique, social et économique sont également sous-jacents. On retrouve ici la volonté d'assurer sa suprématie dans les territoires et les institutions locales. Le statut juridique d'une guerre civile ne permet pas aux puissances étrangères et aux institutions internationales, comme l'ONU d'intervenir. Inversement, une guerre étrangère peut être déguisée en guerre civile pour masquer l'agression étrangère.

Sans pour autant parler de guerre civile, de nombreux conflits prennent leurs racines dans des sociétés qui laissent croître les inégalités. L'expérience des émeutes en France, ou « la crise des banlieues françaises » à la fin 2005, les différentes manifestations (villes mortes, sifflets citoyens, etc.) organisées par la société civile tchadienne les deux dernières années montrent que l'intégration et la considération de toutes les couches de la population est déterminante pour assurer la paix sociale. Dans le cas de la crise des banlieues, les problèmes d'intégration, le décalage entre les valeurs véhiculées par les habitants d'un même pays ont entraîné la marginalisation d'une partie de la population, générant des frustrations.

**Les conflits** qualifiés de « **frontaliers** » ou de « **transfrontaliers** » opposent deux ou plusieurs pays ou groupes culturels ayant des frontières communes. Les frontières peuvent être considérées comme des lignes ou comme des zones de contact, de fronts ou de liens entre des Etats mais aussi entre des groupes sociaux. Ces conflits ont pour origine les limites de territoire, les questions de nationalité ou de l'accès aux ressources. Le concept de frontière est d'origine militaire, et il est souvent à l'origine de tensions ou de conflits. Parmi ces conflits ou ces tensions, nous pouvons dégager deux types : (i) les conflits ayant pour origine une **tentative d'expansion territoriale** et (ii) les conflits tenant principalement au **tracé de cette limite**.

Au regard des expériences, il apparaît que nous sommes désormais davantage confrontés à des conflits internes, contrairement aux conflits frontaliers et transfrontaliers qui semblent diminuer. Cela peut s'expliquer en partie par le rôle des institutions internationales (ONU, OTAN, TPI) dans la gestion des conflits entre Etats. Il convient alors de se demander si l'augmentation des conflits internes ne traduit pas un changement dans la manière de faire la guerre. Devons-nous parler de « nouveaux conflits » ou de « conflits modernes » ?

L'émergence de nouveaux acteurs (troupes non-étatiques, sociétés militaires privées), et le bouleversement opérationnel et stratégique qu'a connu la guerre, révolutionnent les affaires militaires. Mais si les avancées technologiques favorisent des interventions qualifiées d'« *éclairées* », les stratégies de maintien de la paix dites « *traditionnelles* » s'inscrivent toujours dans la durée.

## **2. La définition de la notion de Prévention**

La notion de prévention se résume à un ensemble de mesures et d'actions pour éviter le déclenchement d'un conflit et pérenniser l'équilibre social, politique et économique.

La prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et la responsabilité première incombe à cet égard aux gouvernements. Dans la résolution n°1366, adoptée le 30 août 2001, le Conseil de sécurité des Nations Unies se déclare résolu à poursuivre l'objectif de la prévention des conflits armés, en tant que partie intégrante de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Soulignant que c'est avant tout aux gouvernements qu'il incombe de prévenir les conflits, le conseil de sécurité rappelle que l'ONU et la communauté internationale peuvent également jouer un rôle important en appuyant les efforts que déploient les gouvernements à cette fin et peuvent les aider à se doter de capacités dans ce domaine. Les États membres, ainsi que les organisations et structures régionales et sous-régionales doivent concourir à l'élaboration d'une stratégie globale de prévention des conflits.

Dans l'optique de prévenir les conflits armés, il est nécessaire de comprendre leurs origines. Il faut ensuite faire en sorte que la violence ne soit pas l'option la plus facile à choisir. Nous devons enfin veiller à ce que l'action préventive ne soit pas source d'injustices. La violence trouve des partisans lorsque la population ne dispose d'aucun moyen pour faire entendre sa voix. Le double défi que nous devons relever consiste à faire face aux éléments sources de tension dans la société et à les diminuer et, aussi, à renforcer les institutions qui offrent une autre alternative que la violence en permettant d'engager un dialogue.

Ces principes s'appliquent bien évidemment aux conflits internes et transnationaux, qui constituent la majorité des guerres d'aujourd'hui, mais ils valent également pour la prévention des différends entre États. La guerre doit être considérée comme l'option la moins engageante. Il faut insister sur les possibilités et les avantages des mécanismes permettant de régler les différends par des voies pacifiques en faisant participer les intéressés.

Dans le cas des conflits armés internes et entre États, il faut avant tout songer à fournir aux États et aux sociétés les moyens de gérer leurs propres problèmes de la manière la plus appropriée pour eux. Cette démarche incite à la mise en place au niveau national d'infrastructures autonomes pour la paix. Le but de cette démarche est de renforcer la capacité des sociétés et des États de régler les différends par des moyens acceptables sur le plan interne et faisant appel à un cercle élargi d'acteurs des pouvoirs publics et de la société civile. Ces actions doivent être complétées par l'élaboration de programmes plus larges pour le développement, sensibles à la dynamique des conflits.

Il est important de rappeler que les acteurs extérieurs qui apportent un appui à de tels efforts doivent avoir une bonne connaissance des pays concernés et des dynamiques de leurs sociétés.

## **3. Causes et enjeux des conflits**

Les enjeux à l'origine des conflits sont complexes et multiples (culturel, sociologique, économique, politique, géopolitique ou géostratégique). Les sociétés vivant dans la contrainte voient d'une manière

générale leur vulnérabilité s'accroître. Une société où le chômage est élevé et où les jeunes se sentent aliénés et exclus devient un terrain fertile pour l'apparition de groupes politiques et criminels violents. La pauvreté jointe à la discrimination ethnique ou régionale est une recette pour créer des troubles. La dépendance économique à l'égard de l'extraction et de l'exportation de produits s'accompagne le plus souvent de corruption et de tensions politiques.

**Un des moyens efficace pour prévenir les crises consiste à réduire l'impact des facteurs de risque.** Certaines des principales sources de tensions peuvent en effet être combattues. Les moyens de lutte sont :

- Les efforts internationaux visant à réglementer le commerce de ressources qui alimentent les conflits, tels que les diamants ;
- Les tentatives pour endiguer la circulation illicite des armes légères et la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ;
- Les efforts de lutte contre les cultures illicites, le trafic de drogue et la toxicomanie ;
- Les mesures visant à réduire la dégradation de l'environnement, avec ses retombées économiques et politiques.

Nombre de ces mesures consistent à mettre en place des cadres réglementaires internationaux et à renforcer les capacités nationales.

On dit parfois que les guerres ont des causes profondes et des raisons futiles. Les causes sont déterminées par la nature des conflits qu'ils soient internes, frontaliers ou transfrontaliers.

**Dans le cadre des conflits internes, le réflexe identitaire et religieux est souvent à l'origine des tensions.** Les conflits intercommunautaires, éleveurs-agricultures sont la résultante des considérations religieuses et identitaires. La confusion faite entre l'Islam et le nordiste, le christianisme et le sudiste ou Sara est à la base des nombreux conflits que connaît notre pays.

### **3.1. La confiscation du pouvoir et l'injustice sociale**

La monopolisation du pouvoir, le manque de justice sociale, ou la marginalisation de certaines composantes sociales génère également des tensions qui entraînent des affrontements entre des partis cohabitant au sein d'un même espace. Les exemples sont légions dans des pays et surtout au Tchad où la société civile marginalisée ne peut constituer de contre-pouvoir ce qui accentue la tendance à l'autoritarisme. Cette situation génère de vives tensions qui se traduisent par des violences d'un parti ou de l'autre. L'exemple de la crise centrafricaine atteste également de cette réalité. **La concentration des pouvoirs entre les mains d'un individu fut-il Chef de Village, de Canton ou Sultan crée de mécontentement et amène les gens à se révolter provoquant de facto des conflits.**

L'accès à des ressources vitales tout comme la domination économique est également un déclencheur. Les pays sahéliens font l'objet de conflits sporadiques entre éleveurs et agriculteurs qui cherchent à accaparer des ressources communes. De même, les conflits entre les communautés indigènes et les autorités de certains pays s'expliquent par un accaparement des ressources par les appareils étatiques.

Il apparaît donc que les enjeux et les causes à l'origine des conflits sont divers et résultent de phénomènes sociaux, politiques, stratégiques et géographiques interconnectés. Le moyen le plus efficace pour prévenir les crises consisterait à réduire l'impact des facteurs de risque.

### 3.2. Pauvreté et conflit

Le droit à la vie et à la sécurité constituent des droits humains fondamentaux. Le développement d'une région est impossible sans assurer la sécurité des personnes qui y vivent. Les conflits qui éclatent dans certaines régions du monde sont souvent le corollaire d'un faible niveau de développement local. En d'autres termes, les facteurs du sous-développement sont à la base de l'éclatement de la plupart des conflits armés ou intercommunautaires. La vulnérabilité et l'exposition des populations au risque, l'absence de droits et de capacités, les défaillances du marché et la mauvaise allocation des ressources sont autant d'éléments qui prédisent les conflits (Véron, 2004 ; Hugon, 2006). En réalité, une relation de cause à effet semble exister entre conflit et pauvreté. Le conflit peut être à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté dans un pays : *« la pauvreté, l'insécurité et le conflit ] se renforcent mutuellement et systématiquement. Tous les pays pauvres ne sont pas enclins au conflit... mais conjuguée à d'autres facteurs, la pauvreté peut exacerber les tensions créées par les lacunes de sécurité, de capacité et de légitimité »* (PNUD, 2005).

## 4. Stratégies de conflits et stratégies de paix

**Deux catégories de techniques de gestion des conflits sont identifiées :** (i) les techniques dites traditionnelles et (ii) les techniques dites modernes.

Bien que conscients de leurs limites dans le cadre des conflits frontaliers, on pourrait recourir aux « techniques traditionnelles » pour réveiller toutes les formes d'alliance, de parenté symbolique entre les populations communes installées sur les frontières et engager dans les lieux de conflits frontaliers les différents types d'arbitrages.

**Malgré tous ces efforts, la gestion des conflits demeure problématique.** Comment faire face à ces blocages ? La naissance et le développement d'une culture de paix au sein des sociétés semblent être la solution la plus durable. Il faut considérer le poids des mentalités et l'implication des populations.

La culture de paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes et de modes de comportement et de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes afin de résoudre les problèmes par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les nations. « L'Ecole de la Paix », et la « Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme » ont organisé des rencontres entre les différents milieux militaires sur les questions de sécurité.

Un mouvement mondial des organisations de la société civile essaient de donner l'impulsion au concept de culture de paix. Indépendamment des institutions et autres organisations, de nombreux groupes de par le monde, par leur philosophie même, jouent un rôle important pour ce qui est de promouvoir le dialogue et les comportements pacifiques en opposition à la violence. Les chefs religieux, en particulier, ont un rôle

spécifique à jouer en tant qu'agents du changement et de la coexistence pacifique (journée de prière pour la paix, dialogue interreligieux, etc.) au Tchad.

Pour soutenir ces initiatives, il semble nécessaire d'élaborer des mesures structurelles visant à renforcer les normes et les institutions au service de la paix. Les sociétés qui peuvent maîtriser les conflits de manière non-violente sont généralement caractérisées par des institutions politiques et sociales ouvertes à tous et tenues de rendre des comptes.

La diversité économique, sociale et culturelle est également un facteur de paix sociale. Dans sa marche vers l'unité nationale, l'Etat chinois met en place une politique d'assimilation destinée à submerger les identités locales par une identité chinoise prédominante.

Enfin, les gouvernements et la société civile doivent comprendre l'importance du règlement des conflits par la collaboration. Les institutions doivent être conçues pour régler les conflits sans recourir à la violence, grâce à une action positive. Pour cela, un système juridique fiable doit être élaboré. L'objectif est de créer des infrastructures nationales au service de la paix qui permettent aux sociétés et aux gouvernements de résoudre les conflits sur le plan interne, grâce à leurs propres compétences, institutions et ressources.

**Un autre élément déterminant est la concertation.** Pour qu'une action préventive soit effective, elle doit être conçue de manière concertée. Aucun État, ni aucune organisation, ne peut agir seul. Les principes de la vulnérabilité et de la responsabilité partagée s'appliquent pleinement à la prévention des conflits armés. Il ne faut pas oublier l'obligation principale des États. Mais ces derniers doivent faire appel à différents intervenants nationaux et internationaux qui ont divers rôles à jouer concernant l'élimination des sources de tension et le renforcement des infrastructures de paix.

Il existe une multitude d'acteurs internationaux, nationaux et locaux qui ont un rôle à jouer dans la prévention des conflits. Les institutions financières internationales, la société civile, le secteur privé et les médias peuvent tous faire progresser la question de la prévention des conflits.

**La libre communication et le dialogue ouvert sont essentiels pour le règlement pacifique et constructif des litiges.** Dans les pays sujets aux conflits, il est parfois nécessaire de faciliter au niveau national un large dialogue participatif et un processus de recherche du consensus afin de parvenir à une vision commune de l'avenir. Les processus de dialogue sous-tendent et renforcent la mise en place d'une infrastructure au service de la paix dans la mesure où ils servent à inspirer et légitimer des programmes de renforcement des capacités et des initiatives en matière de réconciliation.

## **5. Le rôle des différents acteurs dans la gestion des conflits**

### **5.1. Les médias**

Les médias disposent de moyens considérables pour influencer le débat et déterminer les questions qui requièrent la plus grande attention. Des émissions réalisées par les radios locales et animées par des associations informent les populations sur leurs droits afin d'aider au développement de la société civile. Les divers médias peuvent aussi donner rapidement l'alerte et inciter à agir dans certaines situations.

Des initiatives menées avec l'aide des médias ont permis de relancer le dialogue entre les différents partis qui s'étaient affrontés. La radio étant le média le plus utilisé, son utilisation peut faciliter le dialogue inter factions.

### 5.2. Les femmes et la jeunesse

Le rôle des femmes est un autre élément considéré comme déterminant. Dans le contexte du processus de dialogue, des efforts doivent être entrepris afin de faire entendre la voix des femmes et d'y faire écho. Elles sont considérées comme des cibles privilégiées en raison de leur situation de victime mais aussi de leur position sociale. La fiche sur Le rôle des femmes en Afrique dans la gestion des ressources en eau : le regard de l'OCDE, témoigne de l'importance qu'on devrait leur accorder. Elles, qui sont en effet trop souvent absentes de la table des décideurs alors que leur capacité à contribuer à la prévention des conflits et au dialogue constructif est considérable, et souvent insuffisamment exploitée. L'émergence d'un leadership féminin en faveur de la paix doit donc être considérée comme une priorité.

La jeunesse enfin est un élément fondamental car durable. Les conflits doivent être gérés avec les jeunes générations pour éviter qu'elles alimentent le cycle de la violence. Les jeunes focalisent par ailleurs l'attention de l'opinion publique, chose importante dans les initiatives de communication et de sensibilisation. En Colombie, un gouvernement local d'enfants unis a été créé pour attirer l'attention sur le sort des enfants victimes des conflits (*Colombie, les enfants votent pour la paix et pour le respect de leurs droits*). En Israël, des élèves d'une classe de 6ème ont participé à un exercice destiné à imaginer leur vie dans les territoires palestiniens afin de susciter une compréhension de l'altérité favorisant l'émergence d'une citoyenneté pour la paix (*Des enfants israéliens se mettent à la place d'enfants palestiniens*).

### 5.3. La société civile et les autorités religieuses

Les représentants de la société civile et les autorités religieuses sont d'importants partenaires pour la paix, souvent indispensables dans la diplomatie parallèle et interpersonnelle. Ils peuvent parfois compléter l'action des Etats en offrant une analyse utile de la situation sur le terrain, en forgeant des partenariats en vue d'appliquer les décisions, en renforçant la viabilité des opérations et en créant des réseaux prônant la consolidation de la paix (*Appel à la Paix et à la réconciliation CSAPR*). En somme, ils constituent un bon moyen de sensibiliser et impliquer les populations locales.

Les réseaux de la société civile constituent donc un catalyseur important dans la marche vers le changement. Les compétences et la perspective unique de la société civile dans la prévention des conflits sont largement reconnues par les entités intergouvernementales. Toutefois, des efforts plus énergiques peuvent et doivent être faits afin d'exploiter pleinement le potentiel de cette importante collaboration.

### 5.4. Les autorités traditionnelles et coutumières

Aujourd'hui, dans un contexte général caractérisé par la précarité des ressources naturelles, les rapports sociaux d'antan sont mis à mal. La recrudescence de conflits sanglants et meurtriers entre éleveurs-



éleveurs ou entre agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants traduit assez bien le malaise qui prévaut aujourd'hui sur l'espace pastoral notamment sur la gouvernance des ressources.

Le pays dans son ensemble tente d'instaurer un climat de sécurité en milieu rural. La réalité sur le terrain impose que les solutions et propositions se basent sur une démarche consensuelle engageant toutes les parties prenantes. Dans cette démarche les chefs traditionnels et coutumiers restent encore des acteurs légitimes dans la médiation.

C'est ainsi que l'Association des Chefs Traditionnels du Tchad (ACTT), créée en 1993, s'est fixé comme une de ses priorités la médiation entre les acteurs impliqués dans les conflits liés à la gestion de l'espace et à l'utilisation des ressources naturelles. Dans sa démarche, l'ACTT vise essentiellement des objectifs relatifs à la sensibilisation des populations à travers la création d'instances paritaires. Ces instances sont chargées de la prévention et du règlement des conflits qui apparaissent dans leur terroir. Bien que localisées, ces instances locales ont pu contribuer de façon positive à améliorer la qualité de vie dans certaines régions tchadiennes touchées par ces types de conflits, et renforcer ainsi la sécurité en milieu rural. Partout où il y a ces comités qui incitent au dialogue, les conflits sont beaucoup mieux contenus et tendent à se réduire. Ceci prouve que la lutte pour une atténuation des conflits est possible car elle donne des résultats.

La chefferie traditionnelle en charge de la gouvernance des ressources naturelles a toujours joué un rôle important dans le maintien de la paix sociale en milieu rural. Depuis une vingtaine d'années, elle est confrontée aux phénomènes de conflits liés à l'accès aux ressources sans être préparée à gérer les conséquences. Face à l'ampleur du phénomène, ces autorités semblent être désemparées. Ces conflits d'usages appellent aujourd'hui à de nouveaux mécanismes de régulation de l'accès à l'espace et aux ressources naturelles. Il y a nécessité de trouver des stratégies locales et participatives pour une gestion durable des ressources. C'est dans ce cadre qu'au Tchad, la chefferie traditionnelle tente de restaurer la paix entre les différents acteurs du conflit en encourageant son autogestion par la création des commissions paritaires pour que les populations règlent elles-mêmes leurs différends.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Brunt, M.F., Buil, G., Ducreux, F. S. (2009). *Aide-soignantes : fiches techniques*. Maloine : Paris

Delamare, J., (2006). *Dictoinnaire abrégé des termes de médecine 5<sup>ème</sup> édition*

Médecin sans frontière (2010). *Guide clinique et thérapeutique*

OMS. (2012). *Guide et pratique pour les soins aux adolescents*, Genève, suisse

OMS, UNFPA. (2012). *Prévenir les grossesses et leurs conséquences en matière de santé de reproduction dans les pays en voie de développement : les faits*, gèneé 27, suisse

La fiche sur *Le rôle des femmes en Afrique dans la gestion des ressources en eau : le regard de l'OCDE*  
*Colombie, les enfants votent pour la paix et pour le respect de leurs droits*